

REGION AQUITAINE



Agenda 21 Innover, respecter, partager

RAPPORT DE PRESENTATION 2008

**Biodiversité, Mobilité, Changement climatique,
Jeunesse, Entreprises et territoires...**



aquitaine.fr

Sommaire Agenda 21 régional

Développement durable : d'un consensus international à l'orientation de l'action régionale	4
I. Un consensus international	7
II. Un engagement européen	9
III. Un cadre national de référence pour les Agenda 21	10
IV. Un Agenda 21 pour la Région Aquitaine	11
Acte I de l'Agenda 21 régional	13
I. D'une vision partagée du territoire...	13
a. SRADDT	
b. SRDE	
II. ...à l'Agenda 21 régional	15
a. Nouvelle organisation autour du développement durable	
b. Connaissance et sensibilisation au développement durable des agents et élus – Etude de l'université de Bordeaux 2	
c. Analyse de projets au regard du développement durable :	
d. Point de vue des Pays : entretiens avec les Conseils de Développement	
e. Chantiers de développement durable	
III. Les premiers acquis	22
a. Les démarches participatives	22
i. Le Plan Climat Aquitain	
ii. e-démocratie : aquitaine.fr	
iii. La Commission Consultative de prévention et de lutte contre les discriminations	
iv. La Consultation citoyenne sur l'eau	

v. Le Grenelle de l'environnement Aquitain	
b. Une région engagée	27
i. Charte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale	
ii. Eco-conditionnalité des aides à la construction	
c. Les évolutions des politiques régionales	28
i. Coopération décentralisée	
ii. Tourisme	
iii. Développement social urbain	
iv. Contrat d'objectifs des métiers du Bâtiment et des travaux publics	
v. Patrimoine naturel	
vi. Sport	
Acte II : la dynamique de changement	32
I. Le développement durable au cœur de l'action régionale	32
a. Des missions pour soutenir la dynamique de changement	
b. Le Groupe Inter-service de développement durable	
c. Les outils du développement durable pour accroître les compétences en terme de développement durable et capitaliser les expériences	
i. par l'Auto-évaluation - Critères de développement durable	
ii. par l'évaluation participative de projet - Label développement durable	
iii. par l'analyse des règlements d'intervention – Intégration du développement durable	
d. Le rapport annuel de développement durable	
II. Une administration responsable	38
a. La gestion des ressources humaines	
b. Le management environnemental	

c. La commande publique au service d'un développement durable	
i. Clause environnementale	
ii. Clause sociale	
III. Des indicateurs territoriaux de développement durable	42

Acte III : Mieux répondre aux aspirations de développement durable

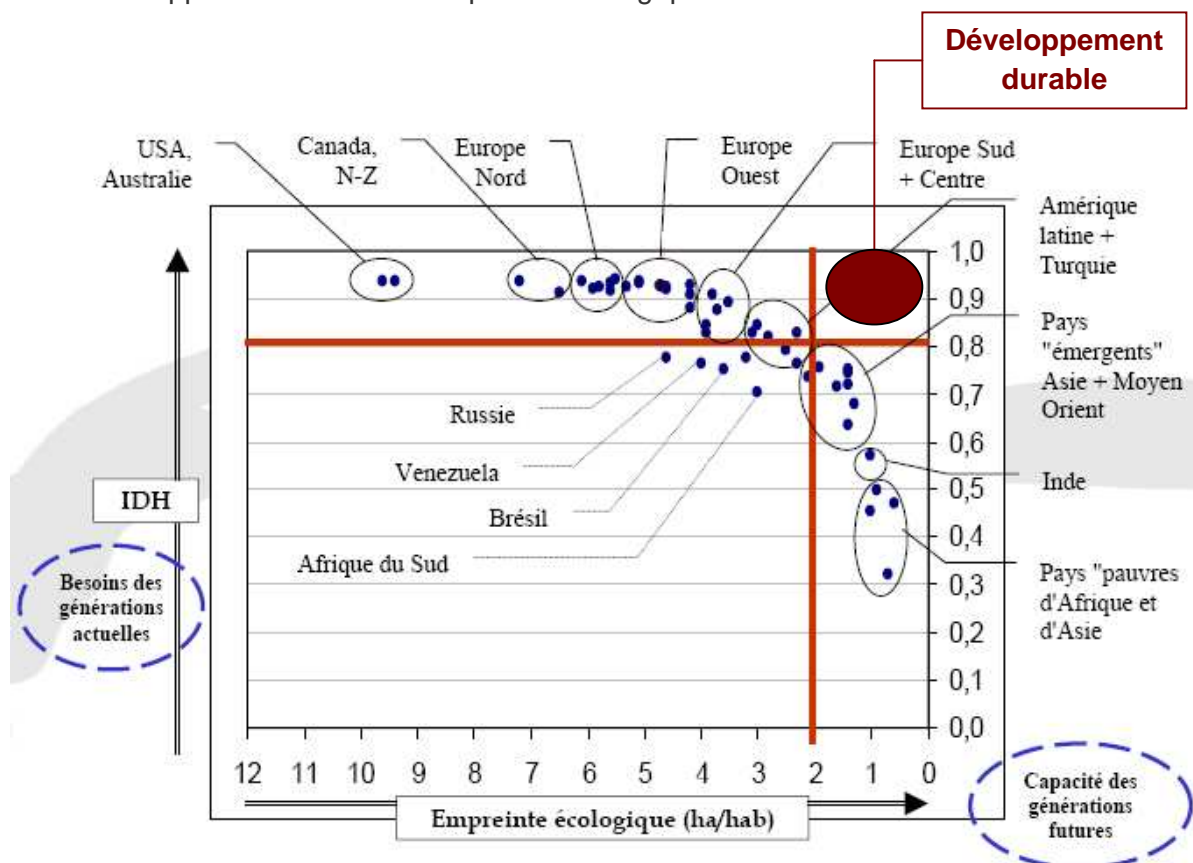
47

I. Illustration de la cohérence et de la transversalité de l'action régionale en faveur du développement durable	47
a. Pari sur la jeunesse	49
b. Coopération entreprises et territoires	60
c. Lutte contre le changement climatique	72
d. Maintien de la Biodiversité	78
e. Mobilité durable	86

Développement durable : d'un consensus international à l'orientation d'une action régionale

Les trente glorieuses ont été emblématiques d'une croissance économique sans précédent. Cette période particulière et le vingtième siècle en général ont été porteurs de nombreuses innovations technologiques, médicales et sociales, ainsi que d'une rapide croissance démographique. Ils ont néanmoins reposé sur un mode de développement présentant deux limites principales : l'incapacité de réduire significativement les inégalités d'une part, la fragilisation des équilibres écologiques d'autre part.

À l'aune de ce constat, le développement durable s'est imposé lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, comme la recherche d'un nécessaire compromis entre croissance économique, équité sociale et préservation de l'environnement. L'indice de développement humain (IDH), combinant revenu par habitant, espérance de vie et niveau d'éducation, s'ajoute alors comme boussole au seul PIB. L'enjeu renouvelé du développement apparaît comme le découplage entre indice de développement humain et empreinte écologique.



1

¹ Aurélien Boutaud, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Thèse : « Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement »

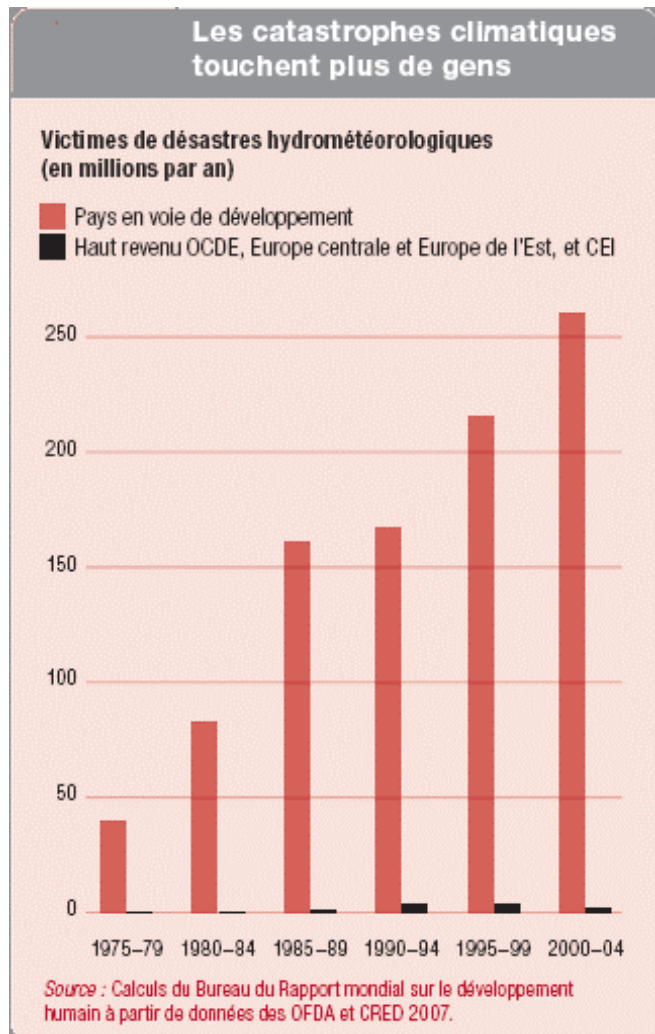
Cette nouvelle voie implique une solidarité trans-générationnelle et géographique entre pays développés et pays en développement. Une solidarité, qui doit également prévaloir au sein des pays développés. A titre d'exemples :

L'écart de rémunération moyen entre salariés et dirigeants de sociétés cotées aux Etats-Unis est passé d'un facteur 40 à 400 en 30 ans.

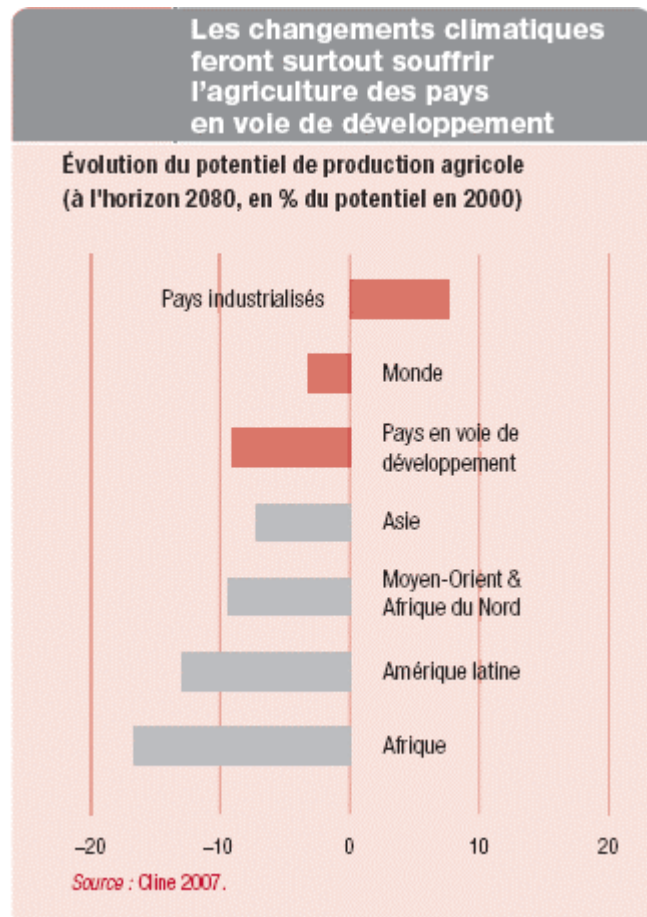
En 1950, 30% des élèves de l'ENA, Sciences-PO, l'X et HEC étaient issus de classes sociales modestes ; ils ne sont plus que 9% aujourd'hui.

Le changement climatique illustre avec une acuité toute particulière la double limite des modes de développement du siècle dernier : l'évolution du climat générée par cette croissance impactera principalement les populations qu'elle a laissées à l'écart.

Le rapport annuel 2007 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) souligne cette situation : « *Nous assistons en direct à ce qui pourrait s'avérer être le début d'une régression considérable du développement humain.(...)* »



Le changement climatique remet en cause le principe des Lumières selon lequel le progrès humain rendra l'avenir toujours meilleur que le passé.» « Il ne pourrait y avoir de démonstration plus claire que celle faite par le climat que la création de richesse économique n'est pas la même chose que le progrès humain. (...) L'une des plus rudes leçons qu'enseigne le changement climatique, c'est que le modèle économique de la croissance et la consommation effrénée des nations riches sont écologiquement insoutenables. »



« Il ne sert de rien à l'homme de gagner la lune, s'il vient à perdre la terre. » Ce constat de Mauriac, la communauté internationale l'a institutionnalisé au travers du concept de rupture qu'est le développement durable. Cette nécessité d'inventer un développement plus équitable socialement et plus soucieuse de l'équilibre environnemental, formulée au niveau international, c'est aux territoires et à leurs acteurs de la traduire en actes.

I. Un consensus international

Lancé au début des années 70, le concept initial du développement durable a largement été adopté en tant que vision reconnaissant l'interdépendance des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

1972 : Le premier rapport du Club de Rome (rapport Meadows)

Le Club de Rome est un regroupement d'économistes, de scientifiques et de décideurs publics et privés. Il publie un rapport intitulé « Halte à la croissance » qui s'inquiète de l'épuisement des ressources en matières premières.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement

La CNUE qui s'est tenue en 1972 à Stockholm (Suède), elle a placé pour la première fois les questions écologiques au rang de préoccupations internationales. Les participants ont adopté une déclaration de 26 principes et un vaste plan d'action pour lutter contre la pollution. Ce sommet a donné naissance au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

1987 : Le rapport Brundtland "Notre avenir à tous"

Publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le Rapport Brundtland a été nommé ainsi du nom de la présidente de la commission, la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Ce rapport définit la politique nécessaire pour parvenir à un « développement soutenable ».

1992 : La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro

Le plan mondial "Action 21" est adopté, il est destiné à être décliné localement en "Agendas 21", des programmes traduisant dans le temps et les faits les principes et finalités du **développement durable**.

1997 : La conférence de Kyoto

Avec le protocole de Kyoto autour du changement climatique les pays développés se donnent comme objectif une réduction de 5,2% des émissions de gaz à effet de serre en 2008-2012 (par rapport leur niveau de 1990).

2000 : Les objectifs du Millénaire pour le Développement

Issus des travaux des Nations unies, les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont des compromis et mesures établies lors des grands sommets des années 90.

Fixés pour l'année 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont un ensemble d'objectifs nécessitent la mobilisation et l'action de tous les acteurs. Les pays pauvres se sont engagés à mieux gouverner et à investir dans leurs populations par le biais de la santé et de l'éducation. Les pays riches s'engagent à les appuyer par le biais de l'aide, de l'allègement de la dette et par la mise en place d'un commerce plus juste. Pour engager le XXI^e siècle sous de nouveaux auspices, les États Membres des Nations Unies ont convenu de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015 :

- ✓ Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim
- ✓ Assurer l'éducation primaire pour tous
- ✓ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- ✓ Réduire la mortalité infantile
- ✓ Améliorer la santé maternelle
- ✓ Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- ✓ Assurer un environnement durable
- ✓ Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

2002 : Sommet de la Terre à Johannesburg

Le sommet a reconnu que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un droit fondamental et que répondre à ce besoin est un devoir collectif. Il a également souligné qu'il n'y a pas de développement durable sans coopération entre les pouvoirs publics, le monde économique et la société civile.

II. Un engagement européen

1999 : Le Traité d'Amsterdam

Il renforce l'importance de la politique de l'environnement dans l'Union européenne par la prise en compte du principe de développement durable. Dans ce cadre, en mars 2000, au Conseil européen de Lisbonne, l'Union européenne se lance dans une stratégie basée sur l'économie de la connaissance et de l'information.

2001 : Le Conseil Européen de Göteborg

Il élargit les objectifs de la stratégie de Lisbonne à l'environnement et au développement durable. Le conseil européen approuve la définition d'une stratégie européenne de développement durable.

2006 : La révision de la Stratégie de développement durable

Le Conseil Européen de Printemps révisé et adopte les sept défis clés pour la Stratégie européenne de développement durable :

- ✓ Changement climatique et énergie propre
- ✓ Transport durable
- ✓ Production et consommation durables
- ✓ Conservation et gestion des ressources naturelles
- ✓ Santé publique, prévention et gestion des risques
- ✓ Inclusion sociale, démographie et immigration
- ✓ Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable

II. Un cadre national de référence pour les Agenda 21

2003 : la stratégie nationale de développement durable

Un des objectifs de la stratégie nationale de développement durable est la mise en place de 500 Agenda 21 locaux. Pour réaliser cet objectif, un dispositif de reconnaissance des Agenda 21 a été proposé par le Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durables.

Ce cadre de référence positionné à la fois comme une grille de lecture de projets et un guide pour l'action, a été élaboré avec le concours d'un comité de personnes ressources (directions régionales de l'environnement, agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie, fédération nationale des parcs naturels régionaux, hauts fonctionnaires du développement durable) et du comité de pilotage national « agenda 21 » (représentants des différents ministères, services de l'Etat et établissements publics, associations d'élus et associations œuvrant dans les différents champs du développement durable).

Ce cadre insiste sur la nécessité de repenser la manière de réaliser l'action publique et propose 5 critères déterminants relatifs à la démarche à suivre :

- ✓ **La participation** des acteurs du territoire dès l'amont du projet et tout au long de la démarche
- ✓ **La transversalité** qui s'exprime notamment par le décloisonnement des modes de raisonnement et des méthodes de travail
- ✓ **L'organisation du pilotage**, qui doit tenir compte de l'articulation des niveaux de territoires et du principe de subsidiarité
- ✓ **L'évaluation**, qui doit être partagée et pensée en amont du projet, et qui fixe des objectifs précis et mesurables
- ✓ **Une stratégie d'amélioration continue**

III. Un Agenda 21 pour la Région Aquitaine

Le développement durable suppose que les décisions et comportements humains parviennent à concilier ce qui semble pour beaucoup inconciliable. Il impose d'ouvrir notre horizon temporel sur le long terme, celui des générations futures, et notre horizon spatial, en prenant en compte le bien-être de chacun, qu'il soit habitant d'un pays du Sud ou du Nord, d'une région proche, de la ville ou du quartier voisin.

Le développement durable se fonde sur la recherche d'intégration et de mise en cohérence des politiques sectorielles il propose **un traitement conjoint des effets économiques, sociaux et environnementaux**. Le succès d'une telle approche repose sur le partenariat et la coopération entre acteurs de disciplines différentes (économie, sociologie, écologie, etc.), de secteurs différents (transport, eau, déchets, milieu naturel, développement social, etc.), de milieux différents (entrepreneurial, associatif, institutionnel, administratif, commercial, syndical, etc.), agissant à des échelons territoriaux différents, du niveau international au niveau local.

Le développement durable repose enfin sur une nouvelle forme de gouvernance, où la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision doit prendre le pas sur le simple échange d'informations. Le développement durable entend promouvoir la démocratie participative et rénover l'approche citoyenne. L'accès à l'information, et la transparence en sont des pré-requis.

Ainsi le croisement des compétences du Conseil régional, développement économique, formation, aménagement du territoire, schémas régionaux de planification, lui confère une ambition naturelle à placer son action sous le sceau du développement durable. Comme affirmé dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et le Schéma Régional de Développement Economique, la Région apparaît comme un relais privilégié des priorités européennes en la matière.

L'Agenda 21 régional est l'expression de la stratégie de développement durable du Conseil régional. Sa conduite ne peut avoir comme vocation de se substituer aux politiques sectorielles existantes. L'enjeu réside plutôt en ce que ces politiques, au-delà de leur finalité initiale, puissent intégrer des dimensions complémentaires. Il s'agit d'offrir les moyens d'une ingénierie de projet plus globale et transversale, pour une plus grande cohérence et une efficacité accrue de nos politiques.

En croisant chaque politique sectorielle avec les impératifs, de cohésion sociale, d'équité territoriale, de performance économique, d'excellence environnementale et de participation, l'Agenda 21 s'affirme comme l'outil d'une cohérence accrue des politiques régionales. Plus perméables entre elles, les diverses interventions se renforcent alors mutuellement. La capacité à accompagner le développement d'activités et de compétences s'en trouve augmentée, notamment dans les secteurs émergents. Les facteurs de qualité du lien social y trouvent une résonance plus large (égalité de traitement, accès à la santé...).

Le Conseil régional conçoit son Agenda 21 comme un engagement de progrès pour le développement durable autour des finalités et principes suivants :

Economie du savoir et de la connaissance :

Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité du travail dans toute l'Aquitaine.

Protection de l'environnement :

Préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité, respecter les limites des ressources naturelles de la planète et garantir un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Prévenir et réduire la pollution de l'environnement. Promouvoir des modes de consommation et de production durables afin découpler le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement.

Cohésion sociale et territoriale :

Promouvoir une société démocratique, saine et juste, fondée sur l'intégration sociale et la cohésion. Une société qui respecte les droits fondamentaux et la diversité culturelle et qui assure l'égalité entre hommes et femmes et combat la discrimination sous toutes ses formes.

Participation :

Permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre l'action publique. Développer la capacité de connaître les besoins des citoyens en favorisant leur expression par la diffusion et la transparence de l'information. Encourager la concertation en associant la société civile au débat. Déboucher sur des prises de décision partagées.

Transversalité :

Soutenir les approches globales s'inscrivant au sein de projet de territoire ou de filières économiques leur conférant de la sorte une résonance accrue et favoriser l'interdisciplinarité.

Acte I de l'Agenda 21 régional

I. *D'une vision partagée du territoire...*

a. **Le SRADDT d'Aquitaine (Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable du Territoire) - Aquitaine Horizon 2020**

Adopté en septembre 2006, l'élaboration du SRADDT a d'abord été rythmée par une phase d'écoute et de concertation attentive. L'ensemble des données régionales pertinentes disponibles ont été rassemblées et auditées afin de formuler un diagnostic aussi complet que possible de la situation aquitaine. Une analyse prospective reflétant les différents enjeux et scénarii possibles pour l'Aquitaine 2020 a ensuite été menée. A l'issue de ces temps de travail collectifs, une Charte a été adoptée pour répondre aux différents axes stratégiques identifiés et porte les principaux choix publics pour un aménagement harmonieux en Région. Le Schéma Régional « **Aquitaine Horizon 2020** » doit être considéré comme le cadre pour l'action publique du Conseil Régional.

Les 5 défis mis en avant seront repris comme étant les enjeux à atteindre dans la réalisation des actions de l'Agenda 21 :

Les 5 défis :

- ✓ Mieux vivre en Aquitaine
- ✓ Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social
- ✓ Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports
- ✓ Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces
- ✓ Pour une Action régionale efficace et partenariale

La démarche de concertation du SRADDT

L'objectif du SRADDT aquitain consiste à établir une vision partagée des grandes orientations régionales à moyen et long termes. Des conférences territoriales (une par département) ainsi que des conférences régionales thématiques ont été organisées. Des procédures de validation collective ont été mises en place aux différentes étapes de l'élaboration du Schéma. Après de nombreuses rencontres qui ont rythmé son élaboration il s'est achevé par un évènement fédérateur : les Etats généraux du Schéma régional "Aquitaine Horizon 2020" le jeudi 4 mai 2006 au Palais des Congrès de Bordeaux rassemblant près de 1000 personnes. Cette forte mobilisation ainsi que la diversité des acteurs aquitains présents (élus, chefs d'entreprises, associations, acteurs territoriaux etc...) auront permis d'assurer une réelle qualité des débats et des échanges. Le Schéma régional "Aquitaine Horizon

2020" tel qu'adopté in fine a ainsi pu intégrer, comme souhaité, l'ensemble des expressions issues de la concertation préalable à son élaboration.

b. le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Pour compléter le travail de réflexion et de prévision du développement économique, le Conseil régional d'Aquitaine a adopté en novembre 2006 son Schéma régional de Développement Economique. Il permet d'anticiper et d'adapter au mieux les aides et interventions de l'institution au plus près des mutations socio-économiques de la région. Avec cet outil, la Région se positionne en tant que coordonnateur des acteurs du développement économique régional.

Le SRDE vise également à cibler les priorités en les contractualisant avec les autres collectivités afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'intervention publique. Il a défini 9 orientations :

- ✓ Priorité à l'emploi durable et à la cohésion territoriale,
- ✓ Anticiper les mutations, de définir des stratégies volontaristes ciblées et de mieux évaluer,
- ✓ Intégrer l'innovation au sens large à tous les niveaux du développement économique,
- ✓ Emergence de nouvelles filières génératrices d'emplois et de compétences et de développement des filières d'excellence,
- ✓ Rayonnement international de l'Aquitaine,
- ✓ Adéquation des formations avec les besoins des entreprises,
- ✓ Développement et à la structuration des PME,
- ✓ Réponse plus adaptée aux problématiques de financement des entreprises,
- ✓ Renforcée de l'économie sociale et solidaire.

La démarche de concertation du SRDE

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du SRDE aquitain s'est articulée autour de trois objectifs :

- ✓ Partager un diagnostic sur la situation économique en Aquitaine, forces, faiblesses, opportunités, et menaces ;
- ✓ Définir les axes stratégiques en matière de développement économique ;
- ✓ Elaborer un plan d'actions prioritaires à finalité opérationnelle, dans un cadre contractuel avec les partenaires définissant les modalités d'organisation de l'intervention publique.

II. ...à l'Agenda 21 régional

L'adoption des principes de développement durable en octobre 2005 a été le lancement de la démarche d'Agenda 21 du Conseil régional. L'Agenda 21 régional a suivi plusieurs étapes à commencer par une phase de sensibilisation des agents et des élus. Ainsi une étude sur la perception du développement durable a été confiée à l'université de Bordeaux 2. Elle a permis de définir notre profil de développement durable.

Pour passer à la concrétisation du concept de développement durable des analyses de cas pratiques, projets portés ou soutenus par le Conseil régional, ont été organisées avec le groupe Inter-services de développement durable. Des critères de développement durable ont pu être ainsi définis en cohérence avec la stratégie européenne de développement durable.

Les aspirations au développement durable des territoires ont été étendues à travers un questionnement des Conseils de développement des Pays. Pour y répondre le Conseil régional propose une approche transversale avec « les chantiers » qui ciblent de grandes thématiques ou se croisent les politiques sectorielles.

Les travaux de la mission Agenda 21 et du groupe inter-services ont permis de définir de nouvelles méthodes et procédures pour l'instruction des projets et dans l'élaboration des politiques régionales, afin d'intégrer plus en amont les enjeux du développement durable.

a. Nouvelle organisation autour du développement durable

i. Comité de pilotage Agenda 21

Composé des élus du conseil régional et de membres du CESR, le comité de pilotage suit et valide les grandes étapes de l'Agenda 21 régional. Il s'est réuni de façon régulière tout au long de la démarche.

ii. Mission Agenda 21

Le recrutement d'un chef de projet Agenda 21 a permis de poser les bases d'une intégration progressive des principes du développement durable dans les pratiques de l'institution. Sa première mission, en cours aujourd'hui, est d'effectuer un travail d'acculturation interne, pour sensibiliser les agents et élus à l'importance du concept de développement durable et à ses diverses traductions possibles dans le cadre des compétences de la Région.

Le chef de projet est le relais de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 et participe également à sa traduction dans les faits. Ce cadre de travail transversal l'amène à être l'organisateur et facilitateur de l'articulation entre les différentes étapes et les niveaux de décisions.

iii. Groupe Inter-Services de développement durable (GISDD)

Composé de représentants techniques de chaque service, le Groupe Inter-Services a été constitué pour jouer le rôle de « cheville ouvrière » de l'Agenda 21. Lieu où se partagent les informations sur l'avancement des chantiers et les pratiques de

référence. Il assure une transmission (ascendante et descendante) pour mobiliser l'ensemble des agents de la Région.

b. Connaissance et sensibilisation au développement durable des agents et élus – Etudes de l'Université de Bordeaux 2

Dès la création du poste de chef de projet Agenda 21, une première enquête a été lancée dans les services et auprès des élus pour mesurer leur vision du développement durable. Sandrine Rui, directrice du département de sociologie de l'Université de Bordeaux 2 (LAPSAC, Laboratoire d'Analyse des problèmes sociaux et de l'Action Collective) fut chargée du pilotage de cette étude. Les résultats obtenus sont le fruit d'entretiens collectifs, du traitement de questionnaires et de rencontres individuelles avec des élus et des directeurs.

La démarche d'étude a été amorcée par un entretien collectif réalisé auprès d'un groupe « référent » constitué d'une dizaine d'agents. Cette première étape, dite du *focus group*, a permis de prendre une première mesure de ce que suscitait l'évocation du DD auprès du personnel. Le contenu de l'échange a surtout été utilisé pour l'élaboration du questionnaire qui a servi de base au volet quantitatif de l'étude. Le *focus group* a ainsi permis de construire un questionnaire qui s'appuie sur la façon dont les agents eux-mêmes posent et formulent les problèmes, ce qui a pour objectif de limiter les défauts classiques des questionnaires qui posent des questions que les gens ne se posent pas. Le questionnaire a été soumis aux agents, qui devaient le remplir via *intranet*. L'objectif que nous nous étions fixé lors de son élaboration était moins de connaître le contenu des connaissances des agents que de s'intéresser aux formes de connaissance permettant aux individus de donner un sens à leurs conduites ou aux conduites qu'une institution souhaiterait qu'ils adoptent.

Par ailleurs, l'étude comprend un volet qualitatif, avec la réalisation de 30 entretiens auprès de l'ensemble des Directeurs et directeurs généraux adjoints, et de la quasi-totalité des vice-présidents ainsi que de 4 membres du CESR. Les interviewés étaient interrogés sur leur connaissance du développement durable et de l'agenda 21, sur les représentations sociales qu'ils associent à ces deux notions, ainsi que sur leurs attitudes à leur égard. Des questions relatives au rôle du conseil régional ont également été posées.

La conclusion de l'étude fait ressortir **le développement durable comme un horizon désirable et une ambition à décliner en termes pratiques**

Interrogés sur leurs représentations du développement durable, les enquêtés l'envisagent comme une catégorie de pensée et d'action : il énonce un idéal et exprime une volonté. Il constitue à la fois un horizon désirable et une ambition à décliner en termes pratiques.

Le développement durable renvoie à une préoccupation post-générationnelle et environnementale : la représentation sociale apparaît très centrée sur la protection de l'environnement, l'économie d'énergie et l'héritage écologique qui seront légués aux générations futures. L'agenda 21 est quant à lui compris

comme ce qui fixe des orientations politiques et promet une nouvelle façon de gouverner.

L'enquête qualitative permet de retrouver pour une part ces représentations. Ainsi le développement durable se trouve spontanément associé au souci de l'environnement, envisagé sous l'angle de la préservation des ressources naturelles afin de ne pas obérer les possibilités qu'auront les générations futures de vivre convenablement. Mais une bonne majorité des personnes interrogées définit ce concept comme l'articulation des trois « piliers » que sont les enjeux économiques, environnementaux et sociaux, certains y ajoutant l'enjeu culturel. Aussi, même s'il peut être décrit comme une catégorie technocratique, l'effort de définition montre que les interviewés envisagent également le développement durable comme une catégorie politique. Le développement durable paraît s'imposer comme une façon d'envisager désormais l'intérêt général. Il permettrait de surcroît de « ré-enchanter » l'action publique en « redonnant du sens à la politique ».

Quant à l'Agenda 21, il est également appréhendé sous l'angle de ses dimensions programmatique et opérationnelle : il est compris comme la « méthode », la « méthodologie », « l'outil » permettant la « traduction » pratique des orientations politiques de développement durable. La démarche d'élaboration d'un Agenda 21 est perçue à la fois comme la condition d'une opérationnalisation mais également comme le support de la sensibilisation au développement durable.

c. Analyse de projets au regard du développement durable :

Il n'existe pas un développement durable modèle, reproductible mais « des » développements durables. Il est donc nécessaire d'avoir un regard particulier sur la prise en compte du développement durable pour chaque projet, exemples :

Un projet de développement économique : a-t-il pris en compte les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ? A-t-il mis en place un processus de capitalisation des nouvelles compétences ?...

Un projet de gestion d'espaces naturelles : a-t-il pris en compte l'accessibilité pour tous des richesses naturelles ? A-t-il mis en place une procédure de détection des nouveaux métiers ?...

Une méthode existe celle des outils de questionnement et d'analyse du développement durable² (OQADD) qui répondent à la complexité du développement durable. Ils permettent lors de l'instruction de projets, de porter un regard global sur la contribution aux différents objectifs de croissance économique, d'équité sociale ou de préservation de l'environnement. Reposant souvent sur une série de questionnements et d'évaluations, les outils permettent une prise en

² Aurélien Boutaud, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Thèse : « Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement »
à mon père et à mon grand-père

compte plus cohérente et objective du développement durable et viennent ainsi utilement compléter les instructions techniques sectorielles.

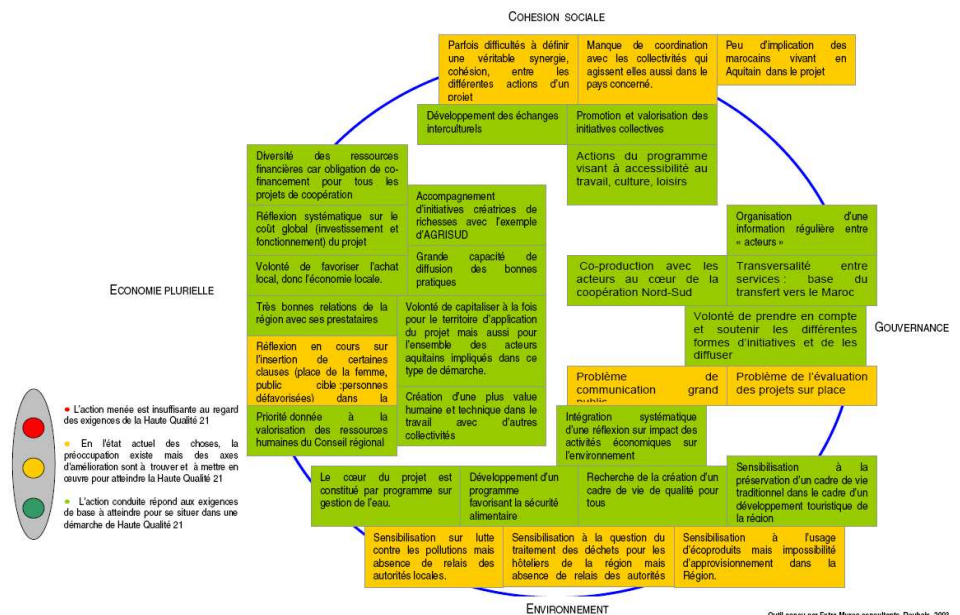
Un travail par ateliers autour de l'analyse de différents projets régionaux d'actualité a permis d'effectuer une sensibilisation au sein du Groupe Inter Service Développement Durable à cette approche méthodologique.

L'objectif était de favoriser l'appropriation par les directions des différents ateliers les bases d'une méthode commune de questionnements au regard du développement durable.

La recherche des projets les plus transversaux possibles a conduit à faire porter ces études de cas sur les sujets suivants :

- ✓ **Le projet de l'entreprise Turbomeca**, fabricant de moteurs d'hélicoptères, installé à Bordes depuis 30 ans. Le développement de l'activité fait qu'aujourd'hui le site se révèle inadapté aux activités de l'entreprise. Le site comprend 40 entreprises (Turboméca et des sous traitants), soit 3300 emplois sur place. Les conséquences de ce réaménagement seront importantes et le projet, débordant largement le seul cas de Turboméca, a pris la forme d'un soutien à un parc aéronautique représentant aujourd'hui 65 hectares.
- ✓ **Le programme de Coopération internationale avec le Maroc**, projet portant sur de nombreuses actions mais dont l'étude a été volontairement limitée à 3 actions : l'accompagnement de la structuration des services du Conseil Régional Souss Massa Drâa, la structuration d'une filière d'écotourisme dans le Parc Naturel de Souss Massa et un travail sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté dans la vallée du Drâa.
- ✓ **Le programme AREA**, Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine a pour objectif d'aider les exploitations agricoles d'élevage à faire les investissements nécessaires à une meilleure prise en compte de l'environnement. Il offre ainsi aux exploitants un cadre incitatif pour limiter le plus possible l'impact de leur activité sur le milieu naturel au sens large.

Exemple de restitution d'une analyse de projet :



- ✓ **La rénovation du lycée Henry Brulle de Libourne** avec la mise en place d'une clause d'insertion dans le marché de restructuration / extension du Lycée. Cette étude de cas a permis de faire échanger les directions Maîtrise d'ouvrage et enseignement, le service Insertion par l'économie et la direction des marchés publics autour d'un projet innovant et ayant vocation à se diffuser dans un grand nombre des marchés lancés par la Région.

Ces études de cas ont permis de valider plusieurs orientations :

- ✓ L'intérêt de la mise en œuvre d'approches internes pluridisciplinaires autour de projets transversaux.
- ✓ Le bénéfice de ce type démarche au titre d'une meilleure appropriation collective des différents objectifs de l'institution. La nécessité de poursuivre l'acculturation interne autour des objectifs de développement durable, en raison de l'hétérogénéité du niveau de connaissance. Celui-ci se trouve en effet fortement conditionné par le domaine d'intervention des agents et leurs affinités électives.
- ✓ La pertinence du recours aux grilles de questionnements, car elles permettent d'infléchir l'instruction des projets dans le sens d'une prise en compte plus riche et concrète des objectifs de développement durable.

d. Point de vue des Pays : entretiens avec les Conseils de développement

Après cette première phase interne et afin de le compléter par la parole des acteurs des territoires au regard de la Région Aquitaine et du développement durable, une analyse des contributions des Pays au SRADDT³ a été réalisée.

Pour enrichir ce premier regard sur le développement durable des entretiens ont été organisés avec les Conseils de Développement des Pays, Adour Landes Océanes, Cœur entre deux mers, Haute Gironde, Périgord Noir, Landes de Gascogne, Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre.

Ces échanges ont permis de recueillir la parole des acteurs des territoires et de :

- ✓ capitaliser les informations sur les politiques et les chantiers régionaux en cours ou en prévision
- ✓ proposer aux différentes directions du Conseil régional des thématiques transversales pour l'élaboration des chantiers de développement durable

Les thèmes les plus abordés ont été la valorisation du patrimoine et des ressources du territoire, ainsi que la promotion d'activités économiques durables. Pour autant, tous les thèmes ont été finalement traités dans l'un ou l'autre des territoires et les

³ Grand Bergeracois, Val de Garonne-Gascogne, Bassins d'Arcachon, Val de Leyre, l'Isle en Périgord, Val d'Adour, Lacq-Orthez, Béarn des Gaves, Pays Périgord Noir, Vallée du Lot, Cœur Entre-Deux-Mers, Adour Landes Océanes, Landes de Gascogne, Pays Basque

participants formulent tous des propositions de pistes de travail qui ont été reprises dans les chantiers de l'Agenda 21.

Parole d'acteurs : extraits de quelques-unes des réflexions et préoccupations des participants

« **L'éco-construction**, dont la Haute Qualité Environnementale, connaît des développements inégaux selon les territoires, avec une difficulté commune à trouver des opérateurs (artisans, architectes, fournisseurs de matériaux...), des projets ayant parfois avorté faute d'entreprises qualifiées. On note toutefois des opérations d'envergures de type **éco-lotissements** à des budgets accessibles (ex. en Pays Landes de Gascogne), ainsi que des **démarches visant à structurer et faire évoluer la filière bois** (sensibilisation, formation avec les chambres de métiers). »

« **La pression urbanistique** se traduit par une inquiétude et une réelle difficulté à concilier dans les territoires ruraux l'accueil de nouveaux arrivants et une organisation cohérente de l'habitat. Les craintes d'une « ruralité dortoir » sont importantes sur certains territoires, que renforceraient des grands projets d'infrastructures (ex. projet d'autoroute A63 qui passera en Pays Landes de Gascogne), les distances domicile-travail constituant de moins en moins un obstacle aux installations. Cette pression urbanistique favorise également le mitage du paysage. »

« Dans les pays les plus ruraux notamment, **les services à la personne** sont très défaillants : peu de réponses sont apportées à la garde d'enfants et aux horaires atypiques de travail. C'est un frein au retour à l'emploi des femmes notamment et à l'installation durable de certaines familles dans les villages. »

« On note peu de pratiques identifiées sur les pays en termes de **commandes publiques responsables** (commune ou EPCI), bien qu'il existe dans la plupart des cas une motivation latente forte. La sensibilisation des élus et des techniciens aux enjeux et à la pratique de modes de consommations publiques responsables semble être une piste pour renforcer cette dynamique sur les différents territoires. »

e. Les Chantiers de développement durable

La complexité des enjeux du développement durable nécessite une approche transversale. Les Chantiers proposent la mise en cohérence des actions menées par la Région en décloisonnant les politiques sectorielles. Les interactions entre les différentes politiques menées permettent d'avoir des effets de leviers et de définir des pistes d'amélioration en faveur du développement durable.

Méthode d'élaboration de Chantier :

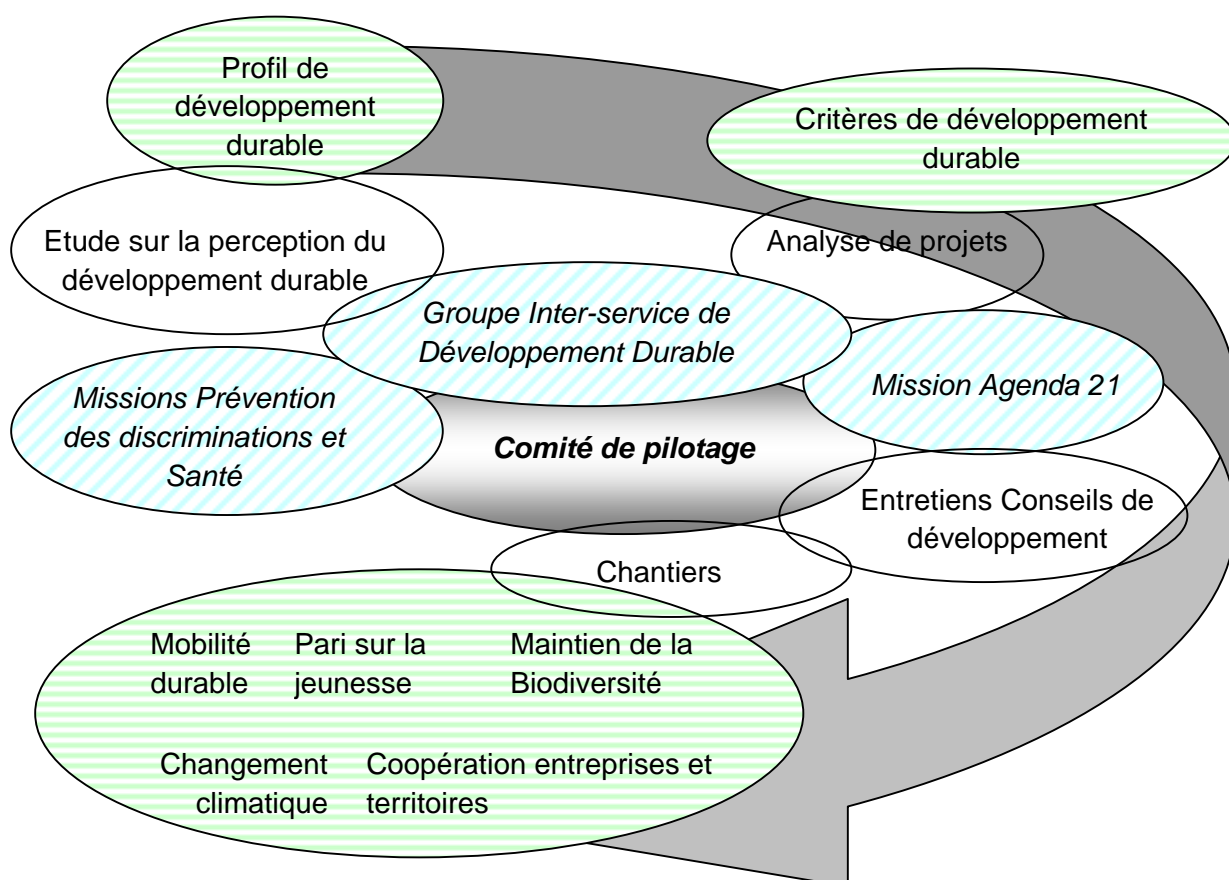
- ✓ Recensement, par la mission Agenda 21 en collaboration avec les directions, des actions sur une thématique choisie.
- ✓ Préparation d'un document de synthèse reprenant l'ensemble des actions

- ✓ Atelier de restitution et de production avec les élus, les directions et des personnes ressources pour :
 - Croiser les regards sur les objectifs sectoriels
 - Capitaliser les connaissances et expériences
 - Coordonner les différentes politiques
 - Proposer des pistes d'amélioration

En 2007 les cinq chantiers ont été réalisés : le résultat de ce travail est présenté dans le troisième chapitre de ce document.

- ✓ Pari sur la jeunesse
- ✓ Coopération entreprises et territoires
- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Maintien de la Biodiversité
- ✓ Mobilité durable

Synthèse des démarches engagées dans le cadre du lancement de l'Agenda 21



V. Les premiers acquis

a. Les démarches participatives

Une mobilisation croissante du grand public suscite débats et controverses sur les applications de certaines avancées des sciences du vivant, tout comme sur l'engagement de projets d'aménagement (infrastructures ferroviaires et autoroutières, lignes et installations de production électrique, centres de stockage et de traitement de déchets, ouverture de carrières, etc.) Cette hostilité s'explique pour partie par le rejet d'un mode d'expertise et de prise de décision, qualifié de technocratique, qui peine de plus en plus à incarner seul l'intérêt général.

Pour tenter de concilier développement économique et préoccupations environnementales et sociales dans la logique du processus de développement durable, les instances internationales ont encouragé l'émergence de diverses formes d'implication du public dans le processus de prise de décision. C'est dans ce sens que plaident la conférence de Rio de juin 1992 (principe 10) et la convention d'Aarhus².

La démocratie participative est une nouvelle manière, plus exigeante, de faire vivre la démocratie. Répondant à un objectif de refondation du pacte qui unit les citoyens à leurs institutions. Complètement intégrée aux enjeux du développement durable, elle implique une démarche volontariste de la part des collectivités territoriales visant à ce que les citoyens non seulement connaissent leurs choix et leurs actions, mais aussi en comprennent les enjeux et puissent prendre part à leur élaboration.

Le Conseil régional a développé des démarches participatives poussées et variées, notamment autour des thématiques du changement climatique, des discriminations ou de l'eau. Le Conseil régional innove en matière de participation, en intégrant systématiquement ce nouveau mode d'élaboration de politiques, par l'utilisation des nouvelles technologies et la création de commissions consultatives. Cette adaptation des formes de participation au contexte peut s'illustrer à travers cinq exemples.

i. Le Plan Climat Aquitain

Les orientations du Plan Climat national lancé en 2004, ne peuvent produire leur plein effet sans les efforts conjugués de tous les acteurs du territoire. La Région Aquitaine a choisi d'agir dans ses domaines de compétence et se propose de renforcer son action avec toutes les collectivités décidées à agir. C'est pour permettre aux Aquitains de se préparer aux effets du changement climatique et d'agir plutôt que de subir, que le Conseil régional, l'État et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) ont choisi d'initier le Plan Climat aquitain. L'Aquitaine émet 32 millions de tonnes d'équivalent CO₂ chaque année. L'objectif est de réduire de 10% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2013.

La démarche de concertation adoptée pour l'élaboration du Plan Climat Aquitain est fondée sur la mise en place de cinq groupes de travail rassemblant les partenaires

principaux de sa mise en oeuvre. Le Plan Climat est le résultat de cette contribution des acteurs aquitains. La co-élaboration se poursuit aujourd'hui afin d'étendre et d'améliorer en continu les premières actions mises en oeuvre.

Pour assurer au Plan Climat Aquitain le dynamisme nécessaire à l'application des mesures déjà identifiées et pour en élargir le nombre, un dispositif d'animation a été mis en place. Un comité de pilotage regroupe, l'Etat, la Région, l'ADEME, les cinq Conseils généraux, les Agglomérations et 5 personnalités qualifiées. Un animateur, assisté d'un comité technique suit au plus près les développements du Plan Climat et une cellule d'évaluation est chargée d'identifier les indicateurs pertinents pour évaluer les résultats des actions menées en terme de gaz à effet de serre évités. Par ailleurs, des groupes-projet réunissant des acteurs aquitains volontaires ont la mission de proposer les conditions d'application de certaines mesures.

ii. e-démocratie

En 2007, la Région Aquitaine a ouvert un site Internet entièrement dédié à l'e-démocratie :

Dans un rapport intitulé « Information publique et démocratie participative via Internet » adopté par les élus en juin 2005, la Région Aquitaine posait les fondements d'une mise à disposition d'outils numériques au profit de la démocratie participative.

La mise en oeuvre de dispositifs via Internet en faveur de la démocratie participative ne peut se faire sans un questionnement régulier et constant sur l'adaptation des outils tant aux pratiques des internautes-citoyens qu'aux possibilités d'accès, comme les débits disponibles et solutions Internet, blogs etc. En aucun cas, la démocratie participative ne peut se résumer à l'élaboration de seuls dispositifs via le net et ne saurait remplacer les principes de débats publics classiques. La démocratie participative ne s'oppose en rien au système de démocratie représentative elle le complète et l'enrichit. Elle met l'accent sur l'un de ses piliers fondamentaux : la transparence de l'action publique. La politique éditoriale de la Région répond à cette exigence.

<http://contributions.aquitaine.fr>.

Avec ce site, les internautes peuvent transmettre aux élus toutes les contributions qu'ils jugent utiles à la construction de l'action régionale. Dans un premier temps, des thématiques larges sont proposées aux internautes. Mais progressivement, en fonction des sujets qui émergeront des prises de paroles citoyennes dans ce site, des préoccupations dominantes ou encore de l'actualité de l'action régionale, de nouvelles thématiques plus spécifiques pourront être ajoutées.

Cependant, la mise en place d'outils favorisant la collecte de contributions auprès des internautes citoyens ne suffit pas. La Délégation TIC proposera au cours de l'année 2008 un modus operandi pour transmettre aux conseillers régionaux, ainsi qu'aux services, des synthèses utiles et exploitables des contributions postées par

les internautes citoyens. La Délégation TIC fera des propositions de processus à la commission permanente.

Dans cette même démarche de recherche de plus d'interactivité avec les Aquitains, la Région a développé une fonction Poster des commentaires qui peut être activée dans toutes les pages des sites qu'elle édite à partir de la refonte du web régional.

iii. Commission consultative de prévention et de lutte contre les discriminations

L'Aquitaine souffre au même titre que les autres régions des discriminations, de nature à compromettre la cohésion sociale, et le Conseil Régional a le devoir, au travers de ses propres compétences, de lutter contre toutes ces formes de discriminations.

« Les principaux critères prohibés par la loi sont le sexe, l'âge, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, l'appartenance physique, le handicap, l'état de santé, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses ou les activités syndicales »

Le plan de lutte contre les discriminations adopté le 20 mars 2006 par le Conseil régional définit 4 grands enjeux :

- ✓ Accès à l'emploi et à la formation professionnelle,
- ✓ Une Aquitaine ouverte à tous,
- ✓ Une administration régionale exemplaire,
- ✓ Changer les mentalités.

Il se décline à travers des mesures concrètes, mais aussi par l'adaptation et l'enrichissement de certaines politiques. Cette approche transversale constitue un réel levier pour lutter à la fois contre les causes et les effets de la discrimination. Pour répondre à ces enjeux, le Conseil régional a souhaité, avec la création d'une Commission Régionale Consultative de Prévention et de Lutte contre les Discriminations, optimiser ses interventions. Associant à la fois les élus et services de la Région, les acteurs du territoire et une soixantaine de partenaires associatifs et socio-professionnels la Commission consultative s'est réunie pour la première fois le 23 novembre 2007 dernier.

Les objectifs de cette démarche sont de partager et de croiser les constats en fonction des critères sur lesquels se fonde la discrimination par :

- ✓ La mise en place d'une veille stratégique permettra d'anticiper de nouvelles problématiques de discriminations.
- ✓ L'analyse des facteurs et des mécanismes dans lesquels il existe un risque réel ou possible de rupture de l'égalité de traitement et

- ✓ La valorisation des actions exemplaires

Elle a défini 3 groupes de travail ont été constitués et fonctionneront de manière régulière sur les thèmes suivants :

- ✓ emploi formation
- ✓ accès à l'apprentissage
- ✓ changer les mentalités

iv. Démarche Eau citoyenne

L'organisation durant l'année 2006 du séminaire régional « évaluation et prospective pour une gestion de l'eau en Aquitaine » a lancé la mise en œuvre d'une réflexion interne et transversale sur les enjeux d'une gestion durable de l'eau compatible avec le développement économique et l'aménagement du territoire et destinée à proposer de nouvelles orientations de la politique régionale en la matière.

L'objectif affiché de l'exécutif régional est d'anticiper les échéances 2015 fixées par la Directive Cadre Européenne sur l'eau en terme de préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, par une adaptation des politiques publiques d'intervention dont celle de la Région Aquitaine.

Ces deux journées ont mobilisé plus de 200 acteurs gestionnaires, scientifiques, experts et utilisateurs. Elles ont permis d'évaluer qualitativement et quantitativement par grands bassins (Adour, Garonne, Dordogne, eaux souterraines, littoral et estuaires) et l'état de la ressource en Aquitaine. Des pistes d'évolution en terme de gestion ont été présentées, au regard d'exposés sur les innovations technologiques dans le cadre de l'utilisation raisonnée des stocks disponibles.

Un forum de discussion ouvert durant l'été 2006 sur le site Internet du Conseil régional « eau.aquitaine.fr » a permis de donner la parole aux citoyens et de compléter le dispositif de consultation. Plus d'une centaine de contributions précises ont été faites.

En 2008 l'Assemblée Plénière validera une quinzaine de propositions concrètes, traduisant des inflexions pour ajuster ou réformer la politique actuelle du Conseil régional en matière de gestion de l'eau. Ainsi les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, des milieux naturels, de la recherche et du développement durable répondront aux nouveaux enjeux d'une gestion raisonnée de la ressource et aux aspirations des aquitains : économie, lutte contre les pollutions, qualité de vie...

v. Le Grenelle de l'environnement Aquitain

Le Conseil régional et le CESR ont organisé un débat sur les propositions du Grenelle de l'environnement, le vendredi 19 octobre 2007 à Bordeaux.

Parce que le thème de l'environnement dépasse les bancs des acteurs traditionnels et nationaux et intéresse l'ensemble des acteurs du terrain, la Région Aquitaine a souhaité que « *cette journée permette à un maximum d'acteurs aquitains de s'emparer du débat. Il est crucial que les mesures qui seront finalement adoptées soient à la hauteur des enjeux et qu'elles prennent en compte la dynamique des territoires* ».

En Aquitaine, le temps doit être pris pour débattre de sujets aussi importants que les cultures transgéniques, le soutien aux éco-technologies, la gestion de la ressource en eau, les énergies et les transports, la biodiversité...

La Région Aquitaine a donc initié une discussion entre les corps constitués, les acteurs économiques et les collectivités territoriales. Cette journée s'est orchestrée autour d'une matinée de travail en groupes thématiques et une après-midi de restitution et de débats en séance plénière.

Thèmes des 6 groupes de travail :

Groupe 1 :	« Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie » ;
Groupe 2 :	« Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » ;
Groupe 3 :	« Instaurer un environnement respectueux de la santé » ;
Groupe 4 :	« Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, agroalimentaire, pêche, distribution, forêt, usages durables des territoires » (dont OGM) ;
Groupe 5 :	« Construire une démocratie écologique : Institutions et gouvernance » ;
Groupe 6 :	« Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi » (dont déchets).

Le compte-rendu du débat aquitain sur les propositions nationales pour le Grenelle de l'environnement a été transmis au Gouvernement. Il reprend les propositions issues des six groupes de travail régionaux dont les thématiques sont les mêmes que celles du Grenelle national. Au regard du succès rencontré lors des échanges, le Conseil régional donne rendez-vous en automne 2008 pour de nouvelles rencontres sur le thème de l'environnement et du développement durable.

b. Une région engagée

Les délibérations d'une collectivité sont la traduction concrète d'orientations politiques et de priorités données à son action. L'apparition récurrente du terme développement durable dans les délibérations du Conseil régional est le signe d'un engagement politique fort qui s'illustre aussi concrètement dans la plupart des politiques régionales.

i. La signature de la Charte de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Le Comité des communes et des régions d'Europe a élaboré la charte de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale suite au projet « la ville européenne pour l'égalité ». Le Conseil régional s'engage à signer cette charte lancée le 12 mai 2006 énonce les principes de l'égalité femmes hommes : non discrimination, égalité de traitement, gouvernance, lutte contre les stéréotypes, lutte contre les violences, approche intégrée de cette question dans toutes les politiques. Elle décline ensuite diverses possibilités d'action dans tous les champs couverts par les collectivités territoriales :

- ✓ l'administration générale,
- ✓ l'éducation,
- ✓ la formation,
- ✓ le développement économique,
- ✓ les transports...

La signature de cette charte par la Région Aquitaine confirmera l'engagement du Conseil régional, qui se traduit notamment par le soutien à des projets contribuant à une culture de la parité.

ii. L'éco-conditionnalité des aides à la construction

Les bâtiments du secteur tertiaire et du logement représentent à eux seuls environ 45 % des consommations totales d'énergie sur le territoire français. Ils sont responsables de près de 25 % des émissions nationales de CO₂, gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique. L'augmentation de la température moyenne, conséquence du changement climatique va s'intensifier et les épisodes de canicules et de sécheresse vont devenir de plus en plus fréquents dans notre région. De plus, l'importante augmentation du prix des énergies fossiles (électricité, gaz, fuel) alourdit constamment les charges de fonctionnement des bâtiments.

Dans ce contexte, il apparaît déterminant de favoriser les technologies et les matériaux de construction aptes à répondre simultanément aux enjeux environnementaux, de confort, de santé et également économiques.

A ce titre, le conseil régional investit chaque année en tant que Maître d'Ouvrage plus de 110 000 000 € dans des opérations de construction ou de réhabilitation réalisées pour les lycées ou l'enseignement supérieur et la recherche. Pour relever

le défi énergétique et climatique, ces opérations intègrent désormais systématiquement une démarche environnementale.

Par ailleurs, le Conseil régional octroie chaque année de l'ordre de 38 000 000 € de subventions d'aides à l'immobilier. Elles correspondent à 450 opérations de construction ou de réhabilitation réalisées dans des secteurs aussi variés que la recherche, l'enseignement supérieur, l'industrie, les transports, l'agriculture, le tourisme, la culture, la politique de la ville, le sport, l'aménagement rural, etc. Enfin, le Conseil régional s'est fortement impliqué dans l'émergence d'un projet de Pôle de compétitivité sur le thème de l'aménagement et de la construction durable.

Dans ce cadre, le Conseil régional a décidé lors de sa séance plénière du 19 décembre 2005 de conditionner ses aides à la construction à la mise en œuvre d'une démarche environnementale appliquée à la construction du bâtiment subventionné à partir du 1^{er} janvier 2008. Aussi, tout projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment qui sollicitera une aide de la Région au titre des années 2008 et suivantes devra prendre en compte ce dispositif d'« écoconditionnalité ».

Le principe est de moduler le niveau d'exigences environnementales en fonction du montant de l'investissement (coût de l'opération hors acquisition du terrain).

Il faut noter que le dispositif FEDER a repris le dispositif d'éco-conditionnalité du Conseil régional quasiment à l'identique et qu'il s'appliquera donc également au titre des fonds FEDER pour l'aide à la construction.

Le site Internet intitulé <http://www.constructionsdurablesaquitaine.com> dont l'élaboration a été soutenu par le Conseil Régional et l'ADEME recense les opérations exemplaires en Aquitaine et permettra aux porteurs de projets de trouver des informations et des contacts utiles.

c. Evolution des politiques régionales (règlements d'intervention)

Un règlement d'intervention vise à proposer un cadre cohérent et visible d'action pour les différents dispositifs de la Région. Ces documents évoluent en fonction des inflexions données à des politiques sectorielles, à des changements de lois ou directives françaises ou européennes.

Lors de leur dernière révision de nombreux règlements d'intervention ont intégré la notion de développement durable et les grands principes qui la composent, afin de les prendre en compte dans leurs interventions respectives. Voici quelques exemples de cette intégration du développement durable dans l'action des services régionaux. La liste des services cités ne prétend pas à l'exhaustivité mais correspond aux services qui ont travaillé récemment à la refonte de leur règlement d'intervention. A moyen terme, l'ensemble des services aura intégré le développement durable dans leurs textes de références.

Quelques extraits

Coopération décentralisée

« La Région Aquitaine s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 régional. Le règlement d'intervention Coopération Internationale intégrera ces principes par l'adoption de la « Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable ». Cette Charte constitue l'engagement politique de mise en œuvre des principes de l'Agenda 21 dans la politique régionale de coopération internationale, tant en matière de coopération décentralisée que de développement solidaire.

Par conséquent, la Région Aquitaine s'engage à favoriser les projets de coopération intégrant au moins l'une des 4 thématiques fondamentales du développement durable :

l'égalité, la solidarité et la cohésion sociale
le développement économique pluriel
la protection et la promotion de l'environnement et du cadre de vie
la bonne gouvernance et la participation »

Tourisme

« Sur le **plan économique**, il s'agit d'abord d'accroître les retombées et revenus issus de l'activité touristique pour les territoires (stations, destinations), pour les entreprises du secteur et pour leurs salariés.

La préservation de l'environnement, du cadre bâti et naturel et la contribution à la lutte contre l'effet de serre constituent un autre volet du règlement. L'ensemble des dispositifs territorialisés intègre cet aspect, en particulier pour les espaces les plus sensibles et soumis à forte pression touristique (littoral)

S'agissant de la **dimension sociale et culturelle**, le règlement comprend une série de mesures visant au développement de la formation professionnelle continue des actifs du tourisme, afin de répondre à de nouvelles exigences et enjeux (e-tourisme, qualité, durabilité). Il prévoit des mesures permettant d'améliorer la gestion et l'implication des salariés (démarches qualité, saisonniers, GPEC ...).

Enfin, **le volet de la gouvernance** est traité sous deux aspects. Au niveau régional tout d'abord, l'élaboration du règlement d'intervention a déjà donné lieu à la mise en place d'un dispositif particulier de concertation et de contribution des acteurs les plus directement concernés. »

Développement social urbain

« Les nouvelles orientations, qui s'inscrivent dans un cadre partenarial où le rôle de l'Etat et la politique du logement social restent prépondérants, portent sur la nature des projets aidés et les moyens mobilisés mais aussi dans les modes d'accès aux aides régionales.

Augmentation générale des taux de subvention effectifs et plafonds d'interventions apportés aux investissements dans les quartiers prioritaires pour l'ensemble des sites.

Intervention dans deux domaines nouveaux relatifs aux centres commerciaux de proximité et à **la qualité environnementale de la vie en milieu urbain**. L'analyse des projets urbains réalisés ou en cours d'élaboration montre que ces thématiques sont particulièrement déterminantes pour la revitalisation d'un quartier et l'affirmation d'une intégration de ces derniers à la ville. Les centres commerciaux de proximité sont une composante indispensable d'un habitat satisfaisant. Par ailleurs, ces espaces peuvent contribuer notablement à l'amélioration du bilan écologique en milieu urbain et regroupent une part importante **des enjeux du développement urbain durable**.

Soutien à l'emploi associatif en appui du dispositif CAE pour aider de manière plus structurelle les associations impliquées dans la politique de la ville.

Contractualisation pluriannuelle proposée aux collectivités et aux acteurs associatifs majeurs »

Contrat d'objectifs des métiers du Bâtiment et des travaux publics

« Par ailleurs, compte tenu des enjeux en matière de développement durable et des orientations prises par le Conseil Régional au niveau de la **démarche Haute Qualité Environnementale dans la construction**, il est fortement souhaitable que les formations dispensées sensibilisent à l'écoconstruction, l'écogestion, au confort (isolation thermique et phonique), à la qualité sanitaire. »

Patrimoine Naturel

« Cette richesse est précieuse : il nous faut la sauvegarder sans la sanctuariser, la valoriser, la faire partager :

La sauvegarder : ces milieux exceptionnels sont souvent fragiles, soumis à des aléas naturels et de plus en plus à des pressions humaines ; il nous faut les préserver dans leur diversité et garantir leur intégrité, sans les sanctuariser ;

La valoriser : la qualité des milieux naturels, littoraux ou intérieurs, est un facteur d'attraction pour les clientèles de l'éco-tourisme, elle est aussi une source d'activités et d'emplois traditionnels ; elle peut être également demain une voie de recherche et d'innovation pour un mode de développement durable, plus économe de ressources et créateur de nouveaux emplois ;

La faire partager : l'Aquitaine doit avoir l'ambition de faire connaître sa nature aux aquitains, en particulier à ceux qui, confrontés à des handicaps physiques ou sociaux, n'y ont pas facilement accès. »

Sport

« Le Conseil Régional d'Aquitaine a choisi d'intervenir de façon volontariste aux côtés des acteurs du sport régional et s'est doté d'une politique sportive qui s'intègre dans l'action générale en faveur de l'égalité des chances et du développement durable. »

Qu'il soit mentionné en tant que tel ou décliné à travers ses principes et champs d'activités, on voit bien à travers ces différents exemples que le développement durable s'insère progressivement et naturellement dans l'action des services du Conseil régional. Il devient ainsi un point incontournable pour les acteurs du territoire, sollicitant un partenariat ou une subvention auprès de la Région.

Acte II : La dynamique de changement

I. Mettre le développement durable au cœur de l'action régionale

Le Conseil régional après cette première phase d'expérimentation a aujourd'hui acquis les compétences nécessaires pour déployer de nouvelles procédures d'intégration du développement durable. Ainsi l'ensemble des projets et des politiques du Conseil régional pourra être à terme analysé au regard de critères de développement durable.

Cette dynamique s'appuie sur la capacité de chaque chargé-e de mission à instruire un projet au regard du développement durable avec l'assistance technique de la mission Agenda 21 et du groupe inter-services.

Les critères de développement durable retenus par le Conseil régional sont les suivants :

Economie du savoir et de la connaissance :

Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité du travail dans toute l'Aquitaine.

Protection de l'environnement :

Préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité, respecter les limites des ressources naturelles de la planète et garantir un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Prévenir et réduire la pollution de l'environnement. Promouvoir des modes de consommation et de production durables afin découpler le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement.

Cohésion sociale et territoriale :

Promouvoir une société démocratique, saine et juste, fondée sur l'intégration sociale et la cohésion, une société qui respecte les droits fondamentaux et la diversité culturelle et qui assure l'égalité entre hommes et femmes et combat la discrimination sous toutes ses formes.

Participation :

Permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Développer la capacité de connaître les besoins des citoyens en favorisant leur expression par la diffusion et la transparence de l'information. Encourager la concertation en associant la société civile au débat. Déboucher enfin sur des prises de décision partagées.

Transversalité :

Soutenir les approches globales s'inscrivant au sein de projet de territoire ou de filières économiques leur conférant une résonance accrue et favoriser l'interdisciplinarité.

a. Des missions pour soutenir la dynamique de changement (Agenda 21, Prévention des discriminations, Santé et Economie Sociale et Solidaire)

La mission Agenda 21 a pour vocation de proposer aux élus et aux directions les moyens d'une ingénierie de projet plus globale. Elle se positionne, avec les missions transversales comme un lieu de ressources à destination de l'ensemble des directions du Conseil Régional.

A ce titre les interventions de ces missions couvrent plusieurs champs :

- ✓ Informer autour des enjeux du développement durable en faisant de la veille, des diagnostics, en permettant des échanges de bonnes pratiques (tant au niveau national que local),
- ✓ Apporter un appui technique à l'évolution de politiques, en collaboration avec les directions volontaires,
- ✓ Suivre et évaluer, grâce à la mise en place d'indicateurs territoriaux de développement durable.

b. Le rôle accru du Groupe inter-services de développement durable

Depuis 2006, le Groupe Inter-services de développement durable a participé à la co-construction d'outils communs de développement durable, en cohérence avec les politiques menées par la Région. Il s'est affirmé comme un lieu de dialogue et d'échanges entre les directions de la Région et permet le partage d'information.

Son champ d'intervention s'étend aujourd'hui à la diffusion du développement durable, et à tous les sujets sur lesquels une réflexion transversale est pertinente. Il assure :

- ✓ la cohérence de l'ensemble des travaux internes aux services,
- ✓ la transversalité inter-services.

c. Les outils de développement durable pour accroître les compétences en terme de développement durable et capitaliser les expériences...

Une des finalités du développement durable est de maintenir l'équilibre entre les différentes priorités, économique, sociale et environnementale. L'évaluation est donc au cœur de notre Agenda 21, évaluation de nos règlements d'intervention, de nos appels à projets ou de notre commande publique.

Pour garder le cap du développement durable, il nous faut donc systématiquement prendre en compte ces nouveaux paramètres (économiser les ressources, partager équitablement les richesses, etc.). Et pour que le Conseil régional reste en capacité d'apporter rapidement des réponses concrètes, la mobilisation autour de la dynamique de changement doit s'appuyer sur la capacité des services à évaluer la prise en compte du développement durable lors de l'instruction de dossier. Pour cela il a été décidé de développer des critères de développement durable et des Outils de Questionnement et d'Analyse.

i. ...par l'Auto-évaluation - Critères de développement durable

La préparation de l'Agenda 21 a permis de mettre en avant le fait que de nombreuses actions ou politiques de développement durable sont déjà appliquées par les services de la Région. Toutefois, le constat établi est que certaines d'entre elles manquent de visibilité et pourraient être mieux valorisées voir reproduites par d'autres si elles étaient mieux connues. Il est proposé à terme que tous les projets de la région soient évalués au regard des critères de développement durable

Un des premiers dispositifs de cette dynamique de changement sera la possibilité d'auto-évaluer chaque projet en renseignant notamment les nouvelles rubriques développement durable au sein du logiciel de gestion des dossiers de financement (PROGOS).

Des bilans pourront ainsi être réalisés pour permettre à chaque direction de définir des pistes de progrès en terme de développement durable.

ii. ...par l'évaluation participative de projet - Label développement durable

Après cette première auto-évaluation, certains projets, un par directions, feront l'objet d'une analyse développement durable plus qualitative et transversale. Ces projets feront l'objet d'un questionnement approfondi par le Groupe Inter-Services. Cette analyse sera réalisée lors d'un atelier d'évaluation, lieu de réflexion favorisant la diversité et le croisement des regards. Il sera alors réalisé une fiche de synthèse de la prise en compte du développement durable qui sera annexée à la délibération pour la commission permanente. (cf : exemple d'évaluation ci-dessous)

La présentation croisée des projets et les échanges lors de l'atelier d'évaluation permettront l'acquisition de compétences en termes de développement durable et la capitalisation des expériences.

Une formation sera proposée aux élus et aux membres du CESR, pour qu'ils prennent connaissance des critères d'évaluation développement durable.

iii. ...par l'analyse des règlements d'intervention – Intégration du développement durable

Le Conseil régional élabore et met à jour des programmes d'intervention votés par les élus régionaux pour accompagner les Aquitains dans l'élaboration et la réalisation de leurs initiatives, qu'elles soient professionnelles, associatives, collectives ou individuelles. Il s'agit des règlements d'intervention.

Ainsi tout nouveau règlement d'intervention devra expliciter dans un article spécifique sa prise en compte du développement durable. De plus, pour permettre un suivi des impacts de la politique régionale sur le territoire aquitain, ils devront faire référence aux indicateurs territoriaux de développement durable correspondants.

Pour cela la mission Agenda 21 appuiera les directions lors de l'élaboration de leur règlement d'intervention et de la présentation de ce travail au groupe inter-services.

Exemple d'Analyse d'un projet d'Aide régionale à l'insertion par l'économie (aide à l'investissement)

Questionnement pour l'analyse des projets :

Economie du savoir et de la connaissance :

Le projet est-il basé sur un nouveau savoir, va-t-il permettre de développer de nouvelles compétences, met-il largement l'accent sur la capitalisation de l'expérience et la transmission de compétences.

Préservation de l'environnement :

Le projet participe-t-il à la réduction de la consommation de ressources naturelles, à la diminution de la production de déchets. Permet-il une meilleure connaissance et réduction des émissions de polluants. Participe-t-il à la sensibilisation, information ou formation des aquitains à préservation de l'environnement.

Développement de la cohésion sociale et territoriale :

Le projet prend-il en compte les disparités territoriales, définies par un diagnostic préalable ou un zonage (CUCS, ZRR...). Cible-t-il un public en difficultés économiques ou sociales (Personnes au RMI, Chômeurs longues durées, ASS, APL, Minimun Vieillesse, SDF...) Y a-t-il une analyse de l'impact potentiel sur les territoires extra-régionaux. Le projet prévient-il en amont les discriminations.

Principe de Participation :

Le projet a-t-il été en capacité de connaître les besoins des citoyens ou usagers en favorisant leur expression par la diffusion de l'information et la transparence. A-t-il encouragé la concertation en associant la société civile au débat pour déboucher sur des prises de décision partagées.

Principe de Transversalité :

Le projet s'inscrit-il dans un projet de territoire (Contrat de Pays, d'Agglomération, de Ville) ou dans une logique de filière ou de branche (Pôle de compétitivité). La diversité des partenariats permet-elle la prise en compte des effets économiques, sociaux et environnementaux

Structure : **Environnement Plus** réalise des chantiers environnementaux comme l'entretien d'espaces verts naturels et urbains et la restauration de petits bâtis.

Description : Environnement plus, conventionné Atelier Chantier d'Insertion depuis 1994, réalise des chantiers environnementaux et de restauration de petits bâtis. Hébergée par la maison solidaire de Marmande, la structure a l'opportunité aujourd'hui de pouvoir occuper la ferme du Roc qui offre des infrastructures et un terrain en adéquation avec ses besoins : jardin maraîcher, hangar de stockage, salle d'accueil, cuisines et sanitaires. Ce sont les salariés qui procéderont au réaménagement et à la restauration du lieu dans une démarche de qualité environnementale tant dans l'équipement (panneaux solaires, récupérateur d'eau etc...) que dans l'organisation d'ateliers pédagogiques de sensibilisation environnementale et sociale. Plusieurs partenaires dont l'Ademe s'associent à ce projet de restauration dans le but d'allier préservation de l'environnement, restauration du patrimoine et insertion professionnelle de publics en difficulté, qui pourront ainsi se professionnaliser dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire en lien avec l'éco-construction.

Fiche de synthèse intégrée à l'annexe de la délibération :

Cette analyse au regard du développement durable peut porter à la fois sur le projet et/ou le porteur de projet.

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : **4,2**

L'agencement et l'équipement de la ferme du Roc en énergie solaire (panneau et chauffe eau) contribueront à lutter contre le changement climatique avec 1819Kg de CO2 évités par an.

L'installation d'un récupérateur d'eau pluviale permettra une gestion plus économe de la ressource.

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE : **3,3**

Objet même de l'association, elle comptait, au 30 juin 2007, 37 personnes sous contrat dont 24 hommes et 13 femmes en très grande difficulté sociale et professionnelle (pour la majorité bénéficiaire du RMI demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans). Toujours en 2006, six salariés étaient reconnus par la COTOREP comme des travailleurs handicapés.

Ce projet de rénovation avec la création de vestiaires, réfectoires, bureaux et ateliers permettront d'améliorer les conditions d'accueil et de travail.

ECONOMIE DU SAVOIR ET DE LA CONNAISSANCE : **3,4**

Il sera assuré une formation tout au long du chantier de rénovation (découverte des métiers de la construction durable) qui contribuera à initier les salariés aux maniements et à un vocabulaire professionnel. Une zone ressource sera prévue dans les nouveaux locaux, afin d'initier les salariés aux nouvelles technologies d'information et de communication.

PARTICIPATION : **3,8**

Les salariés et les partenaires seront associés à ce projet, les travaux effectués feront l'objet de réunions d'informations ouvertes. Ces rencontres pédagogiques permettront aux participants d'échanger et d'appréhender les difficultés du public en insertion.

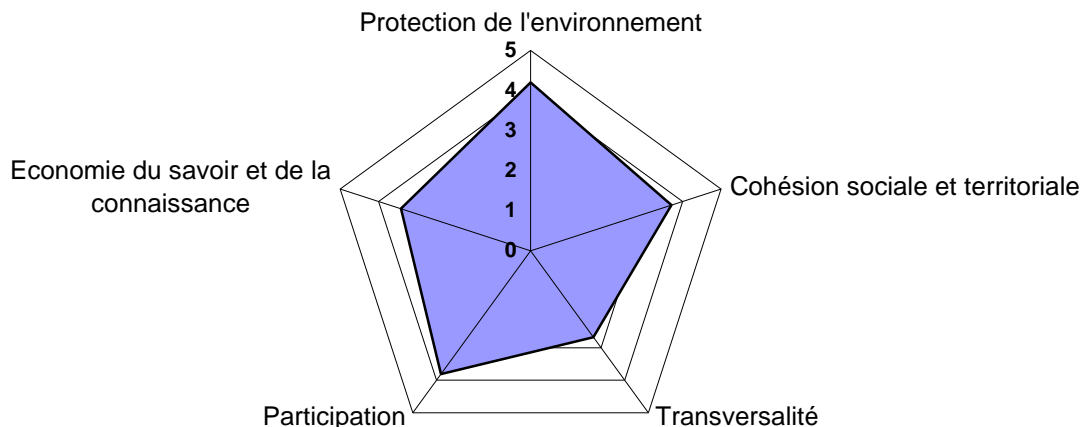
Création d'un journal qui présentera les différentes animations de l'association et qui informera des travaux de rénovation des bâtiments.

TRANSVERSALITE : **2,7**

Le projet a reçu le soutien de partenaires publics et privés (Fondation Caisse d'Epargne) dans les domaines de l'insertion (CG47 DDVS) mais aussi de l'environnement (ADEME).

L'association Environnement Plus a inscrit son projet de rénovation des bâtiments de la ferme de Roc dans une logique globale intégrant une plus value sociale (public en insertion), économique (nouveaux métiers du bâtiment) et environnementale (panneaux solaires, récupérateurs d'eau) le tout dans une démarche participative.

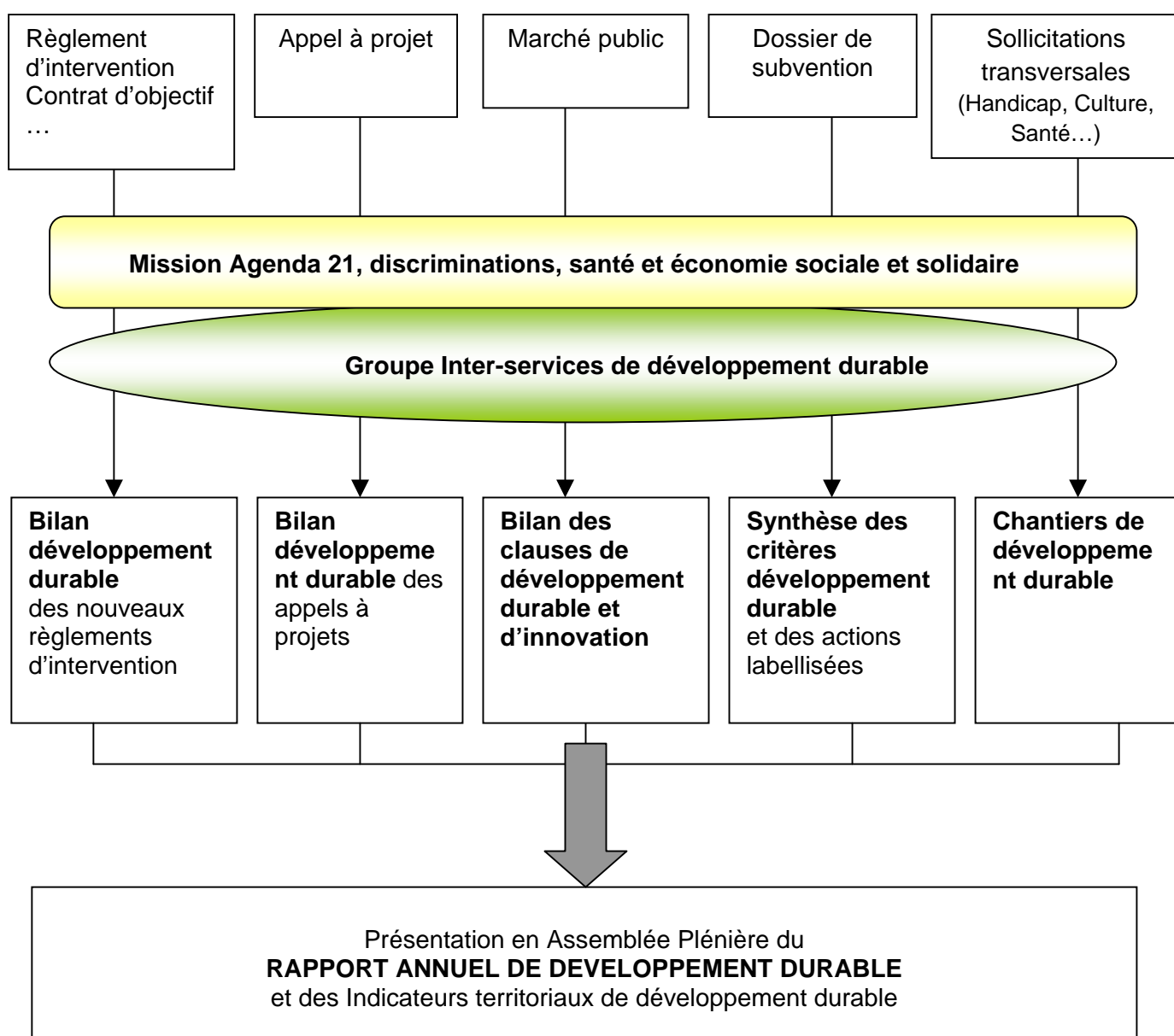
Analyse multicritères :



d. Un rapport annuel de développement durable

Dans le cadre de cette dynamique de changement le Conseil régional s'engage dans l'élaboration d'un rapport annuel qui présentera son engagement en faveur du développement durable. Il reprendra les délibérations, les appels à projets et les actions menées ou soutenues. Il sera complété par des indicateurs territoriaux de développement durable.

Synthèse de la démarche intégrée de développement durable



II. Une administration responsable

La participation de l'administration régionale est une composante forte de l'Agenda 21. Celle-ci est basée sur le changement d'état d'esprit dans la vie quotidienne et professionnelle de chacun pour la prise de conscience que des gestes simples peuvent contribuer à réduire notre empreinte écologique et à prévenir toutes formes de discriminations.

Pour 2007, c'est autour de cinq thématiques que les actions internes se sont déclinées : déchets, énergie et déplacements et ressources humaines. La forte mobilisation des agents du Conseil régional a permis la mise en oeuvre d'actions concrètes pour chaque thème. Cette démarche contribue ainsi à l'émergence d'une Administration "responsable".

a. Gestion des ressources humaines

Depuis novembre 2006, le conseil régional a engagé une série de démarches afin de prévenir les discriminations en tant qu'employeur.

Le conseil régional a mis en place de nouvelles procédures dans le cadre du recrutement afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les candidats :

- ✓ modification du libellé des offres
- ✓ suppression de la demande de photo et de la mention manuscrite pour la lettre
- ✓ suppression de la personne contact
- ✓ mise en place de grilles d'évaluation des candidats
- ✓ parité des jurys de recrutement
- ✓ intégration de la notion de discrimination dans le cycle de formation des cadres

Pour favoriser l'égal traitement des candidats à l'embauche à la Région et protéger la collectivité des « zones à risques » existantes en matière de droit, le Conseil régional met en place une procédure de CV anonyme. Elle est aujourd'hui expérimentée via les services d'une association d'insertion spécialisée en numérisation. Après cette expérimentation, la procédure pourrait être généralisée à l'ensemble des recrutements de la Région.

b. Le management environnemental

Soucieuse de montrer l'exemple, la Région s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique de promotion du management environnemental dans ses actions quotidiennes. Ainsi, son fonctionnement est étudié afin de restreindre les consommations (énergies, matières premières...) et de limiter les déchets (émissions polluantes, matières transformées...).

Cet engagement s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et a valu la certification de l'hôtel de Région à la norme Iso 14 001. Cette certification assure la conformité réglementaire, la prévention des risques et des pollutions environnementales de toute nature et l'amélioration continue des performances environnementales des bâtiments. Elle a été obtenue en 2004 et renouvelé en 2007.

Un comité de Pilotage réunissant élus, techniciens et représentants du personnel de l'institution se réunit régulièrement pour faire le point sur les moyens, les objectifs et les résultats.

La Région s'engage ainsi à :

- ✓ évaluer et maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement,
- ✓ maîtriser sa production de déchets, leur stockage, leur tri et contrôler leur filière d'élimination ,
- ✓ maîtriser les dépenses en ressources naturelles et prévenir leur gaspillage,
- ✓ inscrire sa politique d'achat dans une logique d'éco-responsabilité et d'éthique,
- ✓ favoriser les modes de déplacements doux et propres des agents,
- ✓ sensibiliser les usagers de l'Hôtel de Région aux problématiques environnementales rencontrées au quotidien, et les inciter à apporter leur contribution personnelle à la protection de l'environnement,
- ✓ s'inscrire en tant que promoteur de la démarche en guidant vers celle-ci les entreprises, les collectivités publiques et plus généralement tous les citoyens aquitains,
- ✓ répondre du mieux possible aux demandes des usagers de notre établissement ainsi qu'à celles de partenaires ou visiteurs.

Entre 2004 et 2007 cette démarche a permis de réduire la consommation de papier et d'eau de près de 40% par personne et de 10% d'électricité.

c. La Commande publique au service du développement durable

La place de la commande publique dans le soutien au développement durable a été soulignée à de nombreuses reprises récemment (Commission sur le Small Business Act à la française, Entretiens de Margaux). Le Conseil régional a d'ores et déjà entamé plusieurs démarches dans ce domaine est notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des lycées :

Par l'intégration de Clause Environnementale

✓ Lycée Kyoto (Bègles et Bergerac)

Les futurs lycées de Bègles et de Bergerac sont étudiés pour répondre à l'objectif de respecter les engagements du protocole de Kyoto dès leur livraison. D'une manière plus générale, la cible énergie de la démarche HQE et le volet énergétique des autres opérations font maintenant l'objet d'un traitement prioritaire. De plus, les dispositions constructives, le choix des énergies et des équipements permettront d'atteindre un niveau d'émission de Gaz à Effet de Serre 6 fois inférieur aux constructions moyennes actuelles. Une des conséquences est un niveau de consommation énergétique inférieur de moitié par rapport à la réglementation en vigueur. Concrètement, les projets recherchent, en premier lieu, la réduction des consommations, notamment par l'isolation et la régulation. En complément, le recours à l'énergie renouvelable est systématiquement envisagé.

✓ La norme HQE dans le concept de Lycée 2010

Le conseil régional d'Aquitaine a voulu que le programme prévisionnel d'investissement n° 3 dans les lycées aquitains soit réalisé en prenant en considération des notions de qualité, d'adaptabilité, de durabilité, de facilité d'exploitation et de maintenance, d'économie d'énergie, de sécurité. Ces objectifs sont intégrés dans la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) qui répertorie 14 cibles. Parmi ces 14 cibles, sept au minimum font l'objet d'un traitement particulier. Les cibles retenues sont choisies en fonction des travaux à réaliser, au vu d'un diagnostic de l'existant et du cadre environnemental de l'établissement. Certaines sont classées très performante (4 ou 3), d'autres performantes (3 ou 4), le solde recevant néanmoins un traitement conforme aux règles de l'art et aux normes. Le Lycée des Métiers de Blanquefort est le premier établissement à bénéficier de cette démarche HQE dans les travaux d'extension et de restructuration. La Région travaille à l'élaboration d'un référentiel HQE pour les opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des lycées d'Aquitaine.

Aux 9 lycées retenus en 2000 et 2002 pour relever de la démarche HQE, se sont ajoutées en 2004, 15 nouvelles opérations. Ce sont donc 24 lycées parmi l'ensemble des opérations en cours qui sont suivis avec cet objectif de respect et de développement d'une qualité environnementale de haut niveau.

✓ Démarche Environnementale Élémentaire (DEEL)

Après avoir développé la mise en œuvre des démarches H.Q.E., le Conseil régional a pris la décision de développer ces démarches d'intégration de la qualité environnementale dans toutes les opérations. Pour les opérations pour lesquelles une démarche H.Q.E. certifiée ne serait pas décidée, il est mis en œuvre une

démarche environnementale élémentaire (DEEL) celle-ci prend en compte au stade de la programmation, du projet et de la réalisation, les dispositions de la qualité environnementale pouvant être mise en œuvre, en lien avec une projection durable des ouvrages.

Par l'intégration de Clause Sociale

La région a mené dans le cadre de l'opération de restructuration du lycée Henri Brulle à Libourne une action visant à favoriser l'insertion par l'activité économique de publics en difficulté et en marge de l'emploi.

Au-delà des dix millions d'euros investis dans la réalisation d'un projet architectural et pédagogique visant à définir un lycée professionnel d'avenir, ce projet met en œuvre l'article 14 du code des marchés publics en réservant 5% des heures de travail sur le chantier à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, soit 5380 heures sur 18 mois de travaux. L'objectif est simple : permettre à des personnes en grandes difficultés et éloignées de l'emploi de reprendre une activité dans les « conditions réelles » d'une entreprise classique avec l'ensemble des facteurs professionnalisant que cela peut représenter. Grâce à ce support d'insertion et à un partenariat pragmatique et efficace coordonné par le PLIE du Libournais, 5 personnes en insertion sont actuellement en poste sur ce chantier dont certaines bénéficient déjà d'un contrat d'embauche définitif.

La qualité de cette expérimentation permettra à la région de généraliser cette démarche sur d'autres opérations de restructuration de lycées (Cité scolaire de Périgueux, lycée de Mont de Marsan, lycée de Bègles....) avec pour objectif de dégager 90 000 à 100 000 heures d'insertion professionnelle d'ici 2010. Le Conseil régional va ainsi pour cette année 2008 promouvoir un achat public responsable qui contribue, par nature, au développement économique mais aussi à la prise en compte d'exigences environnementales et sociales.

III. Les Indicateurs territoriaux de développement durable

Dans nos sociétés “développées”, le progrès et le bien-être d'un pays sont mesurés grâce à des indicateurs essentiellement économiques tels que le produit intérieur brut (PIB). Tout le monde reconnaît aujourd'hui que le PIB est un indicateur insuffisant pour juger de la situation réelle d'un pays. Il ignore de nombreux éléments qui sont importants dans la vie de chacun : les accidents de la route font augmenter le PIB et, potentiellement, les guerres aussi !

Le développement durable est à la fois un concept qui génère une forte demande d'évaluation mais qui, dans le même temps, s'avère être un terrible facteur de complication, du fait notamment de sa nature systémique et pluridisciplinaire. La construction d'un tableau de bord répond aujourd'hui à cette nécessité de croiser les regards.

C'est en effet le croisement d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux qui peut nous permettre d'avoir un regard qualitatif sur le développement de nos territoires.

Le Conseil régional d'Aquitaine travaille à l'heure actuelle, en collaboration avec l'Association des Régions de France, sur la transcription à l'échelle régionale des indicateurs de développement durable de l'Union Européenne.

Ces indicateurs permettront de :

- ✓ Mettre en évidence la contribution régionale à la stratégie européenne en faveur du développement durable
- ✓ Rendre compte du développement durable en Aquitaine

a. Méthodologie

Pour atteindre cet objectif, un cadre de référence a été élaboré à partir de l'analyse croisée des enjeux de la Stratégie Européenne de Développement Durable et des enjeux régionaux décrits notamment dans le cadre des SRADDT et des SRDE. C'est à partir de ce cadre que nous avons pu distinguer 48 indicateurs regroupés en 26 thèmes.

Les supports d'analyse des stratégies ont été les SRAD(D)T pour les Régions et pour celles qui n'en disposent pas encore, l'analyse portera sur leur Schéma régional de développement économique (SRDE). 8 Régions ont fait l'objet de cette analyse. Il s'agit des Régions :

- ✓ **Aquitaine**
- ✓ **Nord-Pas-de-Calais**
- ✓ **Midi-Pyrénées**
- ✓ **Rhône-Alpes**

- ✓ **Alsace**
- ✓ **Bourgogne**
- ✓ **Franche-Comté**
- ✓ **Bretagne**

On note une cohérence entre les stratégies régionales et la stratégie européenne. Mais il existe des divergences qui portent essentiellement sur les thèmes suivants :

- ✓ Pour la plupart des Régions, le défi du partenariat mondial et de la pauvreté dans le monde reste un axe stratégique « mineur », contrairement à l'Europe, qui a en fait un de ses défis principaux en matière de développement durable.
- ✓ La santé publique est moins abordée par les différentes Régions et très développée par l'Union européenne.
- ✓ Les Régions sont plus impliquées que la stratégie européenne dans les domaines de développement économique et social - proximité, de la formation et de l'enseignement, de l'urbanisme, du tourisme, de la culture et de la participation/information des citoyens notamment
- ✓ .Le lien intergénérationnel/démographie fait partie des objectifs des Régions dont les documents stratégiques sont les plus récents.

Cette mise en parallèle des stratégies régionales et européenne a représenté la base de travail pour la formulation d'un cadre de référence régional pertinent.

b. Une élaboration concertée

Une concertation à plusieurs niveaux a été menée :

- ✓ **Consultation du Groupe Inter-services de développement durable :** Suite à cette mise en cohérence des stratégies, un recensement des premiers indicateurs disponibles et des pistes de réflexion concernant des spécificités régionales ou des modifications d'indicateurs européens ont été proposés pour avis à l'ensemble des services à travers le groupe inter-services de développement durable.
- ✓ **Consultation des Vices-Présidents et Conseillers régionaux délégués :** Cette première ébauche d'indicateurs de développement durable a été présentée pour avis aux élus régionaux (Vices-Présidents et Conseillers régionaux délégués) lors d'une réunion le 26 février 2006.
- ✓ **Consultation des membres du Conseil Economique et Social :** Avant d'aller plus loin dans la démarche, nous avons sollicité l'avis du Conseil Economique et Social sur les premiers indicateurs de développement durable retenus. (Avis lors de la séance plénière du 11 juillet 2007)

Suite à la pris en compte des remarques du CESR, une première version du tableau de bord du développement durable de l'Aquitaine sera disponible au cours du premier trimestre 2008. Les indicateurs pourront être annexés au rapport annuel de développement durable du Conseil régional.

Cadre de référence de tableau de bord régional		
Axes	Thèmes	Indicateurs
DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET COHESION SOCIALE	SANTE	Santé Publique
		Comportement et mode vie
		Offre de Santé
	PRECARITE / EXCLUSION	Précarité
		Exclusion
	LOGEMENT	Accès au logement
		Inégalités territoriales d'accès aux logements sociaux
		Qualité environnementale des logements
	POPULATION	Indice de vieillissement
		Mobilité
	CULTURE, SPORTS	Culture
		Sport
AMENAGER LE TERRITOIRE ET PRESERVER LES RESSOURCES	UTILISATION DU TERRITOIRE	Maîtrise de l'urbanisation
		Risques naturels et industriels
	EAU	Quantité d'eau prélevée
		Qualité de l'eau
	BIODIVERSITE	Indice de biodiversité
	AIR	Qualité de l'air
		Emissions de polluants

PRODUCTIONS DURABLES	DECHETS	Déchets ménagers et industriels
	AGRICULTURE	Agriculture durable
	ENTREPRISES	Engagements des entreprises et par filières
	SERVICE A LA POPULATION	Offre de service à la famille
	TOURISME	Tourisme durable
	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Densité de l'ESS
SOCIETE DE LA CONNAISSANCE	INNOVATION / RECHERCHE	Innovation
		Emplois innovants
		Coopération recherche entreprise
		Publications scientifiques et citations
	EDUCATION / FORMATION	Sortie avec diplôme
		Formation professionnelle
		Etudiants aidés
		Insertion professionnelle
		Formation tout au long de la vie
	CLIMAT, ENERGIE	ENERGIES
Sources d'énergie renouvelable		
CHANGEMENT CLIMATIQUE		Aléas climatiques
		Gaz à effet de serre
TRANSPORT DURABLE ET INTERMODALITE	TRANSPORT MARCHANDISES	Part modale des déplacements
	TRANSPORT PASSAGERS	Répartition transport passagers
CITOYENNETE	PARTICIPATION / INFORMATION	Disponibilité de l'administration en ligne

		Taux d'abstention aux élections
		Activité des conseils de développement
		Engagement associatif
	EGALITE HOMME-FEMME	Accès aux responsabilités
	Egalité professionnelle	
COOPERATIONS ET SOLIDARITE	SOLIDARITE INTERNATIONALE	Commerce équitable
	COOPERATIONS Interrégionales et internationales	Aide au développement

Acte III : Mieux répondre aux aspirations de développement durable

Le Conseil régional considère le développement durable comme une démarche concrète et responsable, destinée à répondre aux aspirations légitimes et pressantes des citoyens.

Le développement durable n'est pas une politique de plus mais la coordination d'un ensemble de politiques répondant au besoin des citoyens.

L'Agenda 21 régional, à travers la dynamique de changement, permet au-delà de la prise en compte du développement durable dans toutes les politiques du Conseil régional, de répondre à des enjeux transversaux. Ainsi les Chantiers proposent par le décloisonnement des politiques sectorielles de développer les synergies entre les différentes politiques du Conseil régional. Ces interactions permettent d'avoir de véritables effets de leviers et de définir des pistes d'amélioration en faveur du développement durable.

Méthode d'élaboration de Chantier :

- ✓ Recensement des actions menées par le Conseil régional sur la thématique choisie.
- ✓ Préparation d'un document de synthèse reprenant l'ensemble des actions et les perspectives
- ✓ Atelier de restitution et de production avec les élus, les directions et des personnes ressources pour :
 - Croiser les regards sur les objectifs sectoriels
 - Capitaliser les connaissances et expériences
 - Coordonner les différentes politiques
 - Proposer des pistes d'amélioration

Au cours de l'année 2007, six thématiques ont été abordées :

- ✓ Pari sur la jeunesse
- ✓ Coopération entreprises et territoires
- ✓ Lutte contre le Changement Climatique
- ✓ Maintien de la Biodiversité
- ✓ Mobilité durable
- ✓ Prévention et lutte contre les discriminations

Pour illustrer la cohérence et la transversalité de l'action régionale des schémas ont été réalisés pour chaque thématique. Ils permettent d'avoir une approche globale du chantier, ils intègrent à la fois des dispositifs et des outils. Ils sont complétés par des fiches de descriptions d'actions exemplaires. Le chantier sur la prévention et la lutte contre les discriminations était consacré à la définition des trois groupes de travail de la commission consultative (voir chapitre sur les démarches participatives).

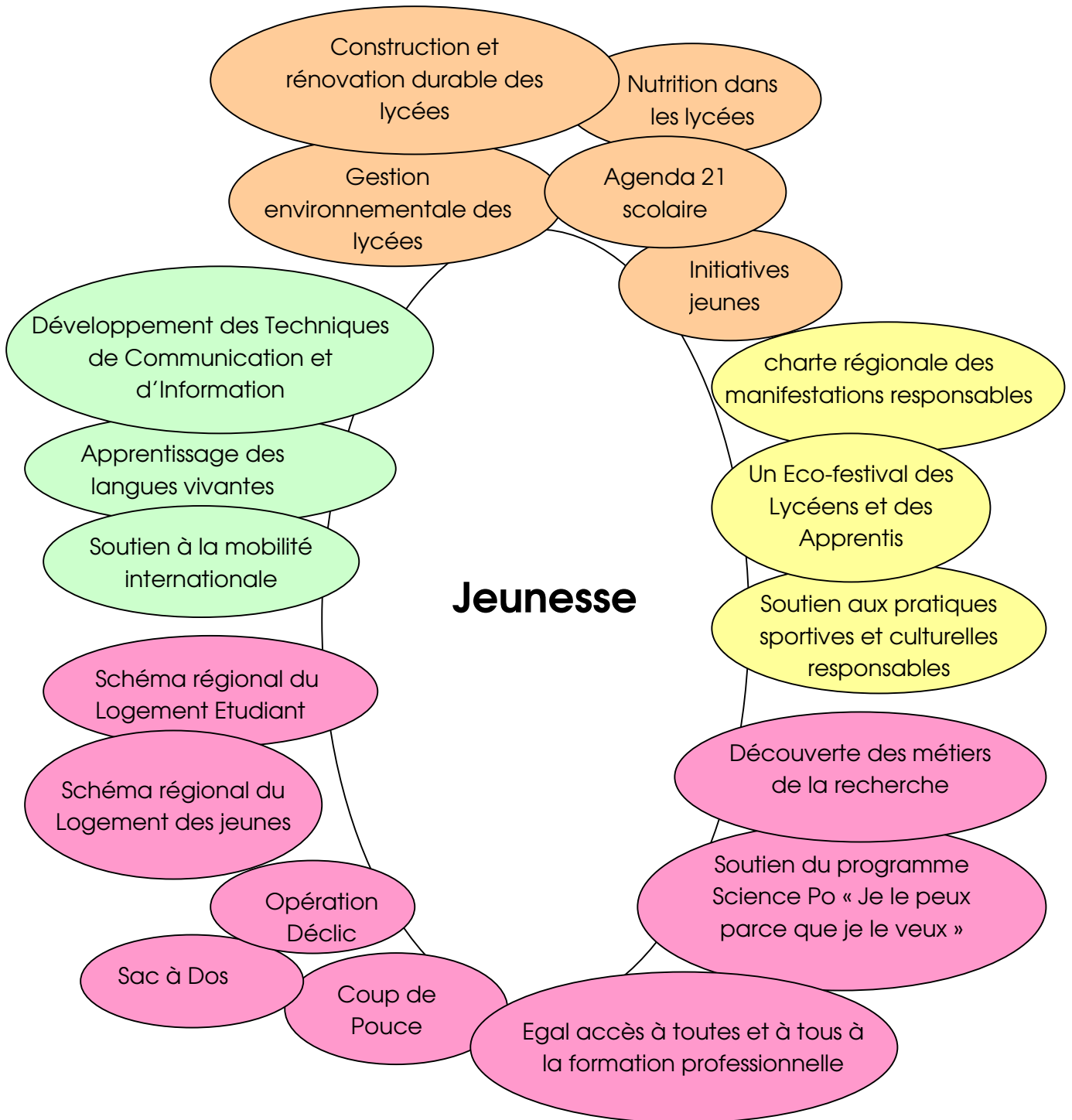
Perspective pour l'année 2008 :

Dans la poursuite des travaux menés au cours de l'année 2007, **le thème de l'Eau sera un des chantiers prioritaires pour l'année 2008**. Il fera l'objet, après une concertation entre les différentes directions, d'une délibération comprenant des propositions concrètes en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau.

De plus en cohérence avec la décennie des nations unies pour l'éducation en vue du développement durable, adopté en décembre 2002, le Conseil régional accentuera **l'intégration du développement durable au sein du Programme Régional de Développement des Formations**.

D'autres chantiers devraient être réalisés autour notamment des thèmes de la santé, de la culture et du handicap.

Le rapport annuel de développement durable intégrera les résultats de ces différents chantiers.



Action : Renforcer une gestion durable des établissements scolaires.

Contexte régional :

- ✓ La Région a la compétence de la construction et de la modernisation des lycées aquitains et assure ainsi la gestion patrimoniale des 153 lycées publics. Les enjeux liés à la maîtrise de l'énergie, à la gestion de la ressource en eau et à la gestion des déchets sont donc importants pour cet ensemble bâti assez dispersé de grande taille.
- ✓ Action de grande ampleur déjà engagée avec la construction et la rénovation de 24 lycées en Haute Qualité Environnementale (HQE), qui sera à terme intégrée à l'ensemble des lycées. Construire en HQE garantit une capacité du bâtiment à préserver les ressources naturelles et à répondre à des exigences de confort, de qualité de vie et de santé.
- ✓ Toutes les autres opérations de travaux dans les lycées sont réalisés selon une démarche environnementale établie par le Conseil Régional.

Objectifs :

- ✓ Contribuer à l'éducation citoyenne des jeunes
- ✓ Améliorer les conditions d'accueil de vie scolaire d'études et d'hébergement des jeunes aquitains
- ✓ Œuvrer pour la protection de l'environnement
- ✓ Permettre de faire des économies dans les budgets de fonctionnement des lycées et de ceux qui oeuvrent pour l'éducation.

Descriptif de l'action :

Face à un enjeu aussi important plusieurs actions complémentaires sont à engager dans le cadre d'un programme de performance environnementale :

- ✓ **Diagnostic énergétique** : Une mission d'étude de prédiagnostic énergétique du patrimoine bâti des 153 lycées aquitains est lancée dès le début 2008. Elle s'inscrit dans le cadre d'une approche méthodologique, d'aide à la décision pour l'optimisation énergétique et la réduction des impacts associés.
- ✓ **Formation des gestionnaires** aux enjeux développement durable et à gestion responsable
- ✓ **ECOWEB** : Le service EcoWeb permet aux établissements de gérer et de suivre leurs consommations d'énergie, d'eau, et de traitement des déchets. Via le réseau internet et sous une interface synthétique, il vise à rendre accessible à tous les gestionnaires y compris aux "non-spécialistes" l'ensemble des données de comptage et de facturation lié aux flux d'énergie, d'eau et de déchets. Le logiciel Ecoweb permet en particulier de :
 - Mettre en évidence des surconsommations en fonction de l'activité,
 - Donner des valeurs utiles pour les négociations de contrat d'exploitation.
 - Obtenir des indications chiffrées sur l'effet lié à des actions d'économie

- Suivre des dérives dans les consommations des différents sites.
- ✓ **Programme DTQD** : mettre en place une action de récupération des déchets toxiques en quantités dispersés dans les lycées aquitains
 - Récupération systématique des déchets toxiques issus des travaux pratiques de chimie et mécanique
 - Action mise en place en 2001, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, l'Agence de l'eau Adour/Garonne, la CRAMA et l'Union des Physiciens
- ✓ **Récupération DEEE** : définir une filière pour la collecte et le recyclage ou le traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Accompagnement de lycées pilotes dans l'élaboration de leur Agenda 21 scolaire

Contexte régional :

- ✓ La gestion des lycées est l'une des compétences majeure de la Région à travers la construction et le fonctionnement des 153 établissements aquitains. Une démarche de Haute Qualité Environnementale est engagée pour toutes les nouvelles constructions et les rénovations. En dehors de cette action sur le bâti, la Région sensibilise aussi les équipes éducatives et les lycéens aux gestes citoyens et respectueux de l'environnement, avec le soutien de l'ADEME, au travers du « Guide Eco-Lycées ».
- ✓ Le Réseau Aquitain d'Éducation à l'Environnement a pour vocation d'encourager les associations d'éducation à l'environnement « têtes de réseau » en Aquitaine à monter des projets éducatifs liés au patrimoine naturel d'intérêt régional (animation/formation, manifestations, création d'outils pédagogiques, construction de bâtiment d'accueil). Par ce dispositif, la Région Aquitaine incite les associations à mutualiser leurs compétences, leurs outils et leurs idées.

Objectifs :

- ✓ Cette démarche donnera lieu à une expérimentation au cours de l'année 2007/2008. neuf établissements volontaires, représentatifs des différentes filières de l'enseignement et de l'apprentissage répartis sur l'ensemble du territoire régional, ont été retenus en collaboration avec le Rectorat. Le Conseil régional apportera son soutien financier au projet d'élaboration d'Agenda 21 scolaire portés par les établissements retenus, sur les actions d'animation et de concertation. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre, par tous les acteurs d'un établissement scolaire, des pratiques et des concepts de développement durable.
- ✓ Favoriser l'émergence de nouveaux comportements, sensibiliser les jeunes citoyens aux économies d'énergies ou plus globalement aux éco-gestes, à la solidarité, la participation à la vie de son lycée.

Descriptif de l'action :

Le Conseil régional propose aux établissements pilotes :

- ✓ de réaliser une enquête sur la sensibilisation et la perception du développement durable auprès de l'ensemble des acteurs (Enseignants, élèves, agents TOS...)
- ✓ de recenser les projets existants dans les établissements
- ✓ d'organiser la concertation, de faire le diagnostic par thème
- ✓ de dessiner un plan d'action pour chaque établissement

La rédaction de l'agenda 21 reprendra les fiches actions et un récapitulatif de la démarche. Une présentation officielle de l'agenda 21 avec l'ensemble des partenaires donnera de la visibilité au projet.

Liens avec les enjeux du SRADDT

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Améliorer la nutrition et la santé dans les lycées

Contexte régional :

- ✓ Dans le cadre de sa participation au Plan Régional de Santé Publique (PRSP), le Conseil régional participe à l'appel à projets annuel sur la thématique transversale JEUNES, en lien avec l'Education Nationale. Le Conseil régional a pour priorité de soutenir les initiatives sur les conduites addictives, la contamination par le VIH, les infections sexuellement transmissibles et la contraception.
- ✓ Toutefois, le CRA déjà engagé dans le Programme National Nutrition Santé souhaite susciter l'intérêt des jeunes sur ce sujet et soutenir en 2008 les projets relatifs à la nutrition dans les lycées.

Objectifs :

- ✓ Promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique
- ✓ Contribuer au développement de projets à l'initiative des établissements scolaires et des Centres de Formation pour Apprentis visant l'acquisition de meilleurs comportements alimentaires

Descriptif de l'action :

- ✓ Sensibilisation des élèves et des apprentis aux choix alimentaires favorables à la santé
- ✓ Accompagnement des équipes éducatives et des élèves responsables des maisons des lycéens dans la prise en compte effective des recommandations du PNNS

Liens avec les enjeux du SRADDT

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,

Action : Encourager la mobilité internationale des jeunes

Contexte régional :

- ✓ Forte d'une ambition éducative, économique et sociale, dans le champ de ses compétences, la Région veut permettre aux jeunes Aquitains de réaliser une expérience à l'étranger, synonyme d'ouverture sur d'autres cultures, de perfectionnement dans la pratique d'une langue et de plus en plus d'un avantage dans le cadre d'une recherche d'emploi.
- ✓ La Région Aquitaine souhaite donc développer l'accès à la mobilité européenne et internationale des jeunes, qu'ils soient lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, et étudiants.

Objectifs :

- ✓ Permettre la mobilité pour un plus grand nombre de jeunes, quelque soit leur niveau de formation ou le secteur concerné, d'en être les bénéficiaires au regard des projets collectifs ou individuels dont ils seront porteurs par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs établissements.
- ✓ Promouvoir l'égalité des chances dans une volonté affirmée de lever toutes les barrières sociales.

Descriptif de l'action :

- ✓ Un dispositif articulé en 3 volets et visant à ce que chaque jeune Aquitain ait une chance de partir, quelle que soit sa formation ou son niveau d'étude, sera mis en place dès la rentrée 2007.
 - les actions en faveur des lycéens et apprentis niveau lycée : Des soutiens aux stages obligatoires Bac pro et BEP, aux lycéens « Découverte de l'Europe », aux lycéens professionnels et agricoles pour des séjours professionnels et linguistiques et aux apprentis en CFA sont engagés.
 - les actions en faveur des étudiants post-baccalauréat : Elles seront engagées en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur en BTS, des étudiants de l'enseignement supérieur licence 2 à master 2, des doctorants, des jeunes étudiants du secteur sanitaire et social, des jeunes diplômés Bac pro et BTS.
 - les actions en faveur des projets mobilité : Ces actions concernent le projet d'insertion, les projets professionnels, le soutien au volontariat international en entreprise et l'action système.
- ✓ En complément de ces dispositifs, la Région poursuit un plan de renforcement de l'apprentissage des langues, en développant l'équipement des établissements en laboratoires "média-langues",

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,

Action : Prévention des discriminations et promotion de la diversité

Contexte régional :

- ✓ Le contrat d'objectifs et de moyens des Missions locales signé entre l'Etat, la Région, le Département et l'Association Régionale des Missions Locales a été adopté le 13 juillet 2007. Il définit la stratégie générale en matière d'insertion et d'orientation professionnelle autour de 6 axes dont un sur la prise en compte de la lutte contre les discriminations dans les pratiques des Missions Locales.
- ✓ Les Missions Locales d'Aquitaine ont reçu en 2006, 22 259 jeunes dans le cadre d'un premier accueil soit 5.1% de plus par rapport à 2005. 52 214 jeunes ont été en contact avec le Réseau des Missions Locales sur l'année 2006.

Objectifs :

- ✓ Promouvoir la diversité des filières de l'enseignement supérieur
- ✓ Lutter contre les discriminations en matière d'accès à l'emploi
- ✓ Favoriser une meilleure professionnalisation des conseillers et une meilleure sensibilisation des jeunes aux problèmes des discriminations

Descriptif de l'action :

✓ **Emploi et Formation Professionnelle**

Réalisation d'un questionnaire à destination des Missions locales et des PLIE afin de cerner au mieux le niveau de connaissances, les modes de faire en matière de lutte contre les discriminations. Définition d'un plan d'actions adapté en matière de lutte contre les discriminations en direction des Missions Locales grâce à l'analyse des résultats.

✓ **Découverte des métiers de la recherche**

Le Conseil Régional et Cap Science sollicitent les doctorants financés par la Région pour intervenir auprès des lycéens afin de leur présenter leurs travaux. Les lycéens informés sur les métiers de la recherche universitaire entrevoient de nouvelles orientations professionnelles grâce aux filières scientifiques et techniques vers les entreprises. Dans le cadre du contrat de projet un volet est prévu pour la diffusion de la culture scientifique.

✓ **Programme Science Po « je le peux parce que je le veux »**

Le Conseil Régional d'Aquitaine veut diminuer les disparités d'accès aux formations d'excellence pour les lycéens. En soutenant l'Institut des Sciences Politiques de Bordeaux il s'emploie à promouvoir l'égalité des chances vis à vis des établissements « laissés de côtés » soit par éloignement géographique, soit situés dans des quartiers défavorisés. Les élèves issus des établissements conventionnés verront le coût de l'examen d'entrée diminuer de 100€ à 20 €. Après validation des candidatures, les élèves inscrits au concours d'entrée pourront découvrir le monde de Sciences Po par une immersion dans les locaux de l'institut.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,

Action : favoriser la vie active et la citoyenneté des jeunes aquitains handicapés

Contexte régional :

- ✓ Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ».Article L114 de l'action sociale et des familles.
- ✓ Un chiffre nous éclaire néanmoins sur notre vision parfois partielle de la situation de handicap : seulement 1% des personnes handicapées sont en fauteuil roulant. Ceci nous invite donc à réfléchir à l'intégration de toutes les personnes handicapées et aux moyens à mettre en œuvre pour le faire.
- ✓ Le Conseil Régional mène depuis 1998 une politique en faveur du handicap formalisé entre autre par un accord triparti entre l'Etat et l'AGEFIPH. Cet accord a donné lieu à la création du Schéma régional pour la formation professionnelle et l'apprentissage des personnes handicapées. Au-delà de cet accord il existe une convention tri annuelle entre le Conseil Régional et l'Agefiph

Objectifs :

- ✓ Favoriser l'égalité des jeunes Aquitain-e-s en situation de handicap et valides en adaptant l'environnement

Descriptif de l'action :

- ✓ **Apprentissage**
 - Soutien à l'entrée en apprentissage des jeunes Aquitain(e)s en situation de handicap (schéma régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage):
 - ETAPE : Ce dispositif permet une première immersion dans le CFA. En lien avec les structures spécialisées. Il permet au jeune de vérifier son projet et d'adapter le futur cadre pédagogique si le projet abouti.
 - Apprentis handicapés : Des jeunes handicapés sont inscrits dans les CFA et suivis par les référents du schéma. Leur parcours est adapté.
- ✓ **Formation professionnelle :**
 - Reconnaissance de Cap emploi comme prescripteur de formation, intégration des référents du schéma dans l'élaboration de la commande et accompagnement spécifique au cours de la formation

✓ **Tourisme**

- Le dispositif Sac Ados permet un départ autonome des jeunes. Il repose sur des structures référentes qui accompagnent les jeunes dans leur projet. Un travail spécifique est mené afin de cibler plus de référents au contact de jeunes en situation de handicap pour qu'ils puissent bénéficier de ce dispositif.
- La région soutient Le label national Tourisme Handicap. 146 sites sont labellisés dont certains 4 types de handicap
 - Deux offices du tourisme sont labellisés ; des formations sur le handicap sont dispensées dans ce cadre.

✓ **Sport**

- Signatures de conventions entre les comités régionaux handisports et sports adaptés et le Conseil Régional. Aide de la Région aux sportifs handicapés participant aux compétitions internationales.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Soutien aux pratiques sportives et culturelles responsables

Contexte régional :

- ✓ Alors que la sensibilité des Français en matière de préservation de l'environnement augmente fortement, les événements sportifs ou culturels ainsi que les salons professionnels sont amenés à prendre davantage en compte cette dimension et à diminuer leur propre impact environnemental. Dans ce contexte, un nombre croissant de manifestations, de plus ou moins grande envergure, commencent à s'engager dans des démarches éco-responsables, porteuses de bénéfice à la fois en termes économiques et en termes d'image.

Objectifs :

- ✓ Réduire les impacts environnementaux des manifestations sportives et culturelles
- ✓ Promouvoir une accessibilité pour tous à la culture et au sport

Descriptif de l'action :

- ✓ **Définition d'une charte des manifestations sportives et culturelles responsables**

Du fait de leur nature éphémère et de la forte concentration de personnes qu'elles engendrent, les manifestations sportives et culturelles ont souvent un impact particulièrement important sur l'environnement : consommation de papier, transports, déchets, énergie, déploiement de structures jetables, utilisation de différents types de matériaux. Le Conseil régional propose de définir une charte des manifestations responsables s'appuyant sur des réalisations concrètes notamment avec l'organisation du festival des Lycéens et Apprentis axée sur :

- la réalisation de l'événement, pensée en amont pour avoir le plus faible impact sur l'environnement : choix du lieu de la manifestation, éco-conception de stands, gestion des impressions, choix des filières de recyclage, réutilisation des installations...
 - La sensibilisation du public aux gestes respectueux de l'environnement. La force de ces démarches repose sur l'implication de l'ensemble de la chaîne des acteurs : équipes d'organisation, fournisseurs, participants, partenaires, visiteurs...
- ✓ **Faire du Festival des Lycéens un festival responsable**

La démarche s'effectue en deux temps : la mise en œuvre de dispositifs opérationnels pendant le festival 2008 (signalétique eco-citoyenne, tri des déchets, soutien particulier aux projets portés par la jeunesse dans le domaine du développement durable), une réflexion sur les grandes évolutions à envisager concernant l'organisation du festival (déplacements, énergies etc.). Ce dernier point est particulièrement sensible car il induit à terme une hausse des coûts et de nouvelles formes d'organisations parfois délicates à mettre en œuvre (partenariat avec les lycées pour adopter de nouveaux modes de transports, par exemple).

✓ **Bourse aux initiatives concours "Aquitaine Terre de Sport"**

Opérations d'animation de portée régionale favorisant l'accessibilité des Activités Physiques et Sportives qui présentent un caractère éducatif, ludique et attractif.

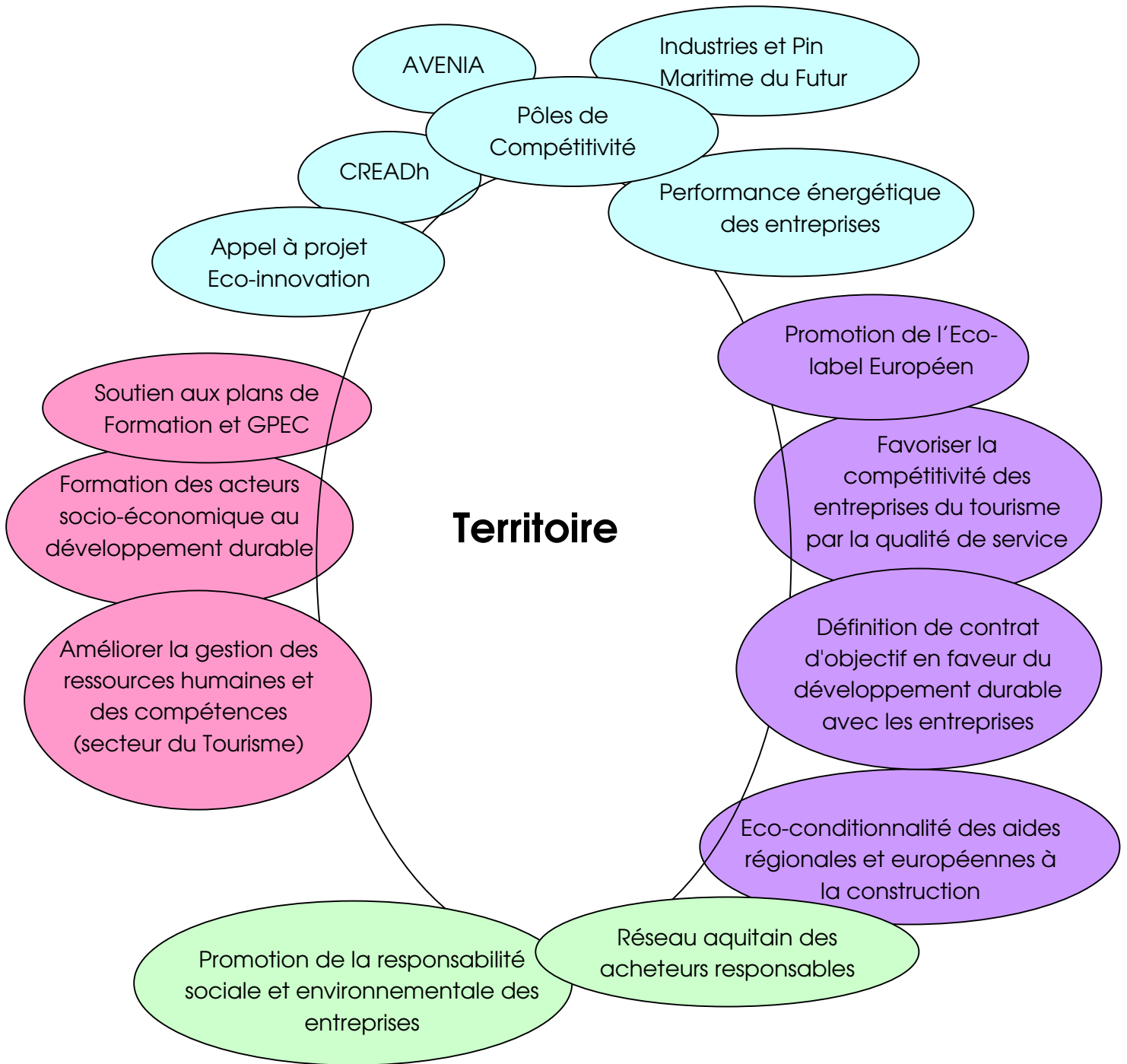
Au titre des priorités figureront les actions spécifiques liées :

- à l'accès de personnes handicapées au sein des clubs,
- à la promotion des pratiques sportives féminines,
- au rôle d'intégration sociale du sport,
- à la prévention et à l'amélioration de la santé par le sport,
- aux actions sportives s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Coopération Entreprises et Territoires



Action : La responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Contexte régional :

- ✓ Dans le cadre du SRDE le Conseil Régional détermine une approche globale du développement durable concernant l'ensemble des acteurs du territoire. Dans cette logique le Conseil Régional inclus dans le SRDE le principe suivant « Dans la perspective d'un développement durable, l'octroi d'aides régionales aux entreprises fera l'objet d'une évaluation extra-financière intégrant les objectifs de développement durable :
 - Promouvoir la cohésion sociale
 - Lutter contre les discriminations
 - Diminuer l'empreinte écologique
- ✓ Il est nécessaire d'apporter des réponses concrètes à des problèmes précis aux entreprises afin de les sensibiliser aux économies d'échelle internes autant qu'externes et à la performance globale de l'entreprise qu'apporte la mise en application des principes de développement durable. La recherche de l'application des principes de développement durable dans la gestion quotidienne de l'entreprise étant un gage de compétitivité, de valorisation et de pérennité pour les entreprises.

Objectifs :

- ✓ Impliquer les entreprises dans une stratégie de développement local.
- ✓ Partager avec le tissu économique local les enjeux du développement durable.

Descriptif de l'action :

- **Définition de contre-parties sociales et environnementales** négociés aux aides régionales.
 - Proposition d'actions concrètes et adaptées à la taille des entreprises
- **Coordination et appui** des diverses expériences de responsabilité sociétale des PME PMI et TPE et mise en réseaux des acteurs (Chambres Consulaires, ARACT, ADEME, CJD).
 - Synthèse des outils et des pratiques existantes dans les réseaux pré cités.
 - Production d'un document de travail propre au Conseil Régional.
 - Mise en pratique des actions de diagnostic en partenariat avec les réseaux impliqués dans la démarche.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La formation des acteurs socio-économiques

Contexte régional :

- ✓ 45 000 entreprises changeront de mains dans les quinze prochaines années. Des dizaines de milliers d'emplois et de nombreux savoir-faire sont concernés, sur l'ensemble du territoire régional. Le conseil régional d'Aquitaine apporte son soutien aux cédants et aux repreneurs d'entreprise dans 4 domaines : le financement, le conseil, la formation, la structuration
- ✓ En 2006, plus de 180 allocations de recherche (thèses et post doctorats de première année et renouvelées) ont été financées par le Conseil Régional. Elles sont octroyées aux organismes de recherche qui versent un salaire aux bénéficiaires. Il y a différentes allocations de recherche régionales : la thèse, l'allocation post doctorale, les allocations cofinancées avec les Organismes de Recherche, les allocations de recherche en collaboration avec le Québec. Par ailleurs, un accompagnement au dispositif des bourses Cifre est mis en place par la Région.

Objectifs :

- ✓ Développer les compétences des futurs chefs d'entreprises, cadres dirigeants et chercheurs en terme de développement durable, responsabilité sociétale et performance globale
- ✓ Favoriser les rencontres entre personnes d'origine socio- professionnelles très variés, créer une culture partagée du Développement Durable et aider les auditeurs à mettre en oeuvre dans leur organisation des projets avec une vision Développement durable

Descriptif de l'action :

- ✓ **Création d'un Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et Développement Durable**

L'objectif principal est la sensibilisation, la préparation, la formation voire l'accompagnement des responsables représentant toutes les parties prenantes du territoire ou de la sphère d'activité concernés (collectivités, entreprises, services publics, associations...) Les cursus sont conçus pour un public de responsables (cadres dirigeants, cadres supérieurs, élus, professions libérales...) ayant par conséquent une disponibilité très limitée et une bonne perception a priori des problèmes. Il ne s'agit donc pas de leur apporter les connaissances qu'ils ont déjà ou qu'ils savent trouver, mais de les confronter aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable et de les amener à une bonne perception des stratégies développées par les différents acteurs

Cela peut se faire non par des cours, mais par des séances permettant rencontres, échanges, débats et confrontation d'idées. Ces séances permettent une libre expression et sont le moyen d'une meilleure écoute voire d'une conciliation de points de vue souvent divergents. Certaines sont de véritables entraînements aux pratiques de concertation.

Pour assurer la qualité des échanges, les actions de formation ne peuvent s'adresser à plus d'une vingtaine d'auditeurs. En outre, chaque promotion est composée de façon à assurer

en son sein la plus grande diversité des cultures et des champs professionnels ; ainsi, la promotion est elle-même un reflet du paysage des acteurs.

✓ **Transmission d'entreprise / Module de formation pour les futurs chefs d'entreprises**

Mise en place de session de formation sur le développement durable et la performance globale des futurs chefs d'entreprises qui peut s'inscrire lors : Du Bilan repreneur doit permettre au salarié qui souhaite reprendre une entreprise d'analyser et de synthétiser son projet professionnel au regard de ses compétences professionnelles et personnelles. De des Formations « Tronc Commun » qui permettent l'apprentissage du métier de chef d'entreprise sur les thèmes les aspects réglementaires, financiers, commerciaux et managériaux. De Formations « spécifiques » modules de perfectionnement et d'acquisition de compétences liées aux techniques du métier.

✓ **Module de formation à destination des cadres et thésards**

Création d'un module de formation à destination des cadres et thésards soutenus par le conseil régional. Introduction au développement durable, évolution de la loi NRE et responsabilité sociétale des entreprises, performance globale

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Le tourisme durable

Contexte régional :

- ✓ La diversité et la qualité des espaces, des paysages, des ressources naturelles et le cadre de vie de l'Aquitaine constituent l'un des tous premiers facteurs de son attractivité touristique. Ce patrimoine naturel associe les rivages du Golfe de Gascogne, les milieux dunaires, les zones côtières rocheuses du Pays basque, les zones humides (dont lacs et étangs), de grands cours d'eau et les gaves pyrénéens, l'estuaire de la Gironde, des espaces de montagne et des massifs forestiers.
- ✓ En moyenne annuelle, le tourisme génère 45 000 emplois salariés, soit 4,7% de l'emploi salarié en région (70 000 emplois en pleine saison), représentant 34 000 emplois en équivalent temps plein, essentiellement concentrés dans l'hôtellerie-restauration. Dans certains départements, le poids du tourisme dans l'emploi salarié est encore plus affirmé (8% dans les Landes, 5% en Dordogne). Ce secteur se caractérise en Aquitaine par la très forte saisonnalité de l'activité et donc de l'emploi (moindre en hôtellerie-restauration) et par une forte concentration géographique (littoral notamment). Le tourisme est une activité créatrice d'emplois. Au cours des années 90, le taux de progression des emplois dans le secteur du tourisme a atteint +14% en Aquitaine, alors qu'il ne représentait que +5% tous secteurs confondus. La population travaillant dans le secteur du tourisme en Aquitaine peut être estimée à 55 000 actifs en moyenne annuelle.
- ✓ L'offre réceptive de l'Aquitaine se caractérise par l'importance relative de son parc d'hébergement en tourisme social et associatif (42 500 lits, soit 13% à 15% de l'offre nationale pour cette catégorie d'hébergement et près de 10% de l'offre marchande régionale). Essentiellement localisés en zone littorale, les villages de vacances accueillent près de 8% des nuitées dans les départements côtiers. Toutefois, la moitié de ce parc est âgé (plus de 20 ans) et nécessite une importante réhabilitation afin de répondre à la demande actuelle des clientèles intéressées, notamment des clientèles familiales.

Objectifs :

- ✓ Favoriser la compétitivité des entreprises par la qualité de services et la durabilité
- ✓ Améliorer la gestion des ressources humaines et des compétences
- ✓ Promouvoir un tourisme plus solidaire

Descriptif de l'action :

✓ Soutien aux démarches de qualité

Au cours des années récentes, les professionnels régionaux de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air notamment ont développé des initiatives originales en matière de gestion de la qualité et de gestion environnementale.

Dans le domaine des services et de l'accueil touristique, l'Aquitaine concentre le plus grand nombre d'établissements hôteliers bénéficiaires de la marque de certification Hôtelcert® (91 sur un total national de 316), et encourage pleinement les démarches de professionnalisation des acteurs dans le cadre du dispositif national Plan Qualité Tourisme.

- Concernant l'hôtellerie de plein air, 68 campings sont aujourd'hui engagés dans la démarche Camping Qualité (sur un total de 967).
- A terme, un référentiel « qualité » spécifique aux sites de visites est également prévu.

Dans le secteur de la gestion environnementale, on peut souligner l'impact de l'action régionale à travers :

- l'engagement de certains gestionnaires de campings au sein du dispositif régional Ecocamps, réalisé dans le cadre d'un programme européen et visant l'intégration des critères d'éco-construction et d'éco-gestion au sein de leur établissement, puis dans la généralisation de ce dispositif aux autres opérateurs du secteur.
- le développement d'établissements (hôteliers et de campings) labellisés Clé verte (une quarantaine d'établissements aquitains le sont sur un total national de 170), ou bénéficiant de l'écolabel européen (appel à projet en cours)

Afin de poursuivre les actions entreprises dans ce sens et consciente des enjeux en matière d'adaptation de l'offre réceptive, la Région prévoit d'ouvrir son dispositif d'appui à l'expertise et d'aide au conseil à ces domaines spécialisés.

✓ **Développer la formation**

Le tourisme occupe en Aquitaine environ 54 000 actifs (employeurs et salariés), essentiellement dans le secteur de l'hôtellerie - restauration (47%). Cet ensemble d'activités souffre d'un manque chronique de personnel qualifié et d'un problème de recrutement, aggravés par un très faible taux d'encadrement (8% seulement) et par des conditions de travail souvent difficiles (rémunérations, pénibilité ...). Par ailleurs, les efforts attendus en matière d'amélioration de la qualité de service ou encore de gestion durable de l'activité et d'appropriation des nouveaux modes de relation client (etourisme) supposent un accompagnement parallèle en matière de formation, de mise à niveau des compétences et d'échanges d'expériences.

Face à ces exigences, la Région souhaite mettre en place une politique de formation destinée au secteur du tourisme. Une étude a récemment été lancée en relation avec la Mission des Offices de Tourisme et des Pays Touristiques d'Aquitaine (MOPA) et la Direction de la formation professionnelle, dont les objectifs visent à mieux cerner les problèmes de recrutement, à aborder les enjeux de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de définir les outils de mutualisation des moyens (dont groupements d'employeurs) et les modalités d'adaptation aux mutations de cette branche d'activités.

Il est également prévu de développer le dispositif de formations collectives, territorialisées, de filières et interfilières, dont contrat d'objectifs.

Enfin, la Région s'attachera, dans ce cadre, à la problématique des personnels saisonniers, particulièrement nombreux dans les activités de tourisme en période estivale. Outre la question de leur accueil (dont maisons des saisonniers), la Région pourra apporter un soutien particulier à des initiatives visant à favoriser leur insertion dans l'emploi et leur professionnalisation (dont formules de tutorat) et leurs conditions de logement.

➤ **Tourisme solidaire**

Afin de répondre à la requalification nécessaire de l'offre de tourisme social et associatif, la Région apportera son soutien aux projets de modernisation des infrastructures existantes mais également aux créations de nouveaux équipements, dès lors que ces projets participent au développement territorial, au respect de l'environnement (notamment en lien avec des exigences d'éco-conditionnalité en matière de démarches qualité et durabilité) et à une meilleure accessibilité aux personnes handicapées dans une logique de mixité sociale.

Cette mesure s'inscrit pleinement dans le cadre du partenariat établi avec l'Agence Nationale du Chèque Vacances (ANCV) et du soutien financiers éventuels des autres partenaires institutionnels (Etat, Conseils Généraux).

La Région aidera également dans ce cadre à une meilleure structuration et professionnalisation des acteurs de tourisme associatif en soutenant notamment les actions de l'UNAT Aquitaine.

Par ailleurs, la Région soutiendra des dispositifs d'animation et d'ingénierie sociale éprouvés au niveau national (appels à projets Vacances jeunes et familles). Elle souhaite également mettre en oeuvre des dispositifs intégrés en relation avec des organismes référents au niveau national et favoriser des projets régionaux en direction des publics les plus fragiles (les personnes handicapées notamment) en partenariat avec l'ANCV.

Les organismes bénéficiaires de subventions du Conseil régional (ex : PNR, sites majeurs, structures de loisirs ...) seront sollicités pour proposer des offres solidaires (gratuité ou tarifs préférentiels), accessibles (via des outils existants comme le site internet de l'ANCV avec Bourse Solidarité Vacances ou celui de l'association nationale Culture du Coeur) prioritairement aux prescripteurs sociaux et aux associations de jeunesse partenaires d'Aquitaine.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : L'innovation et la recherche au service du développement durable

Contexte régional :

- ✓ Le Conseil Régional soutient, dans le cadre de l'appel à projet annuel, des projets de recherche portés par les universités et les grands organismes de recherche d'Aquitaine. Afin d'aider à accroître la reconnaissance scientifique des laboratoires aquitains et leur visibilité nationale et internationale et favoriser le développement durable de l'Aquitaine grâce à des liens accrus entre chercheurs et entreprises

Objectifs :

- ✓ Développer les thématiques les projets de recherche en lien avec les enjeux du Développement durable

Descriptif de l'action :

- ✓ **Priorités régionales en lien avec les pôles de compétitivité :**
 - **Climat – adaptation au changement climatique :** Evaluation des effets et des vulnérabilités, compréhension de base et la prévision des effets en Aquitaine, modèles climatiques et prévisions des effets à l'échelle régionale et locale, (le secteur énergétique les infrastructures de transport, les industries et les entreprises, l'aménagement de l'espace, l'agriculture et la santé humaine)
 - **Energie environnement :** *Hydrocarbures:* Récupération assistée d'hydrocarbures, Géosciences, Génie pétrolier, *Agrocarburants:* d'aujourd'hui et de demain, Biogaz, *Matériaux et technologies pour l'énergie:* Les composites pour l'énergie, Stockage électrochimique, Thermoélectricité, Photovoltaïque organique, *Environnement:* Capture et stockage du CO₂
 - **Aménagement – construction – habitat durable :** Process d'éco-conception (revêtement routier basse énergie, bâtiment bioclimatique. Procédés de transformation (valorisation de sousproduits, nouveaux matériaux...) et développement de produits nouveaux (climatisation solaire, liant végétal pour route...)
 - **Santé environnement :** Air : Emissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle. Eau : Captages d'eau potable. Pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses. Pathologies environnementales : Expositions professionnelles aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), notamment celles concernant les poussières de bois et les pesticides.
 - **Vin et Vigne :** Pratiques culturales pour une viticulture durable, maladies de la souche, protections phytosanitaires et méthodes biologiques, biotechniques ou génétiques. Procédés de culture respectueux de l'environnement et qualité des sols.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : L'Eco-innovation

Contexte régional :

- ✓ Le secteur d'activité qui développe et diffuse les technologies de l'environnement est celui des éco-entreprises. Sa particularité est de regrouper un ensemble très diversifié de savoir-faire permettant de prévenir, limiter, corriger, mesurer et traiter l'impact sur l'environnement des produits, procédés et activités. Elles concernent également la conception, la production et la diffusion des technologies propres et des éco-produits.
- ✓ Le marché mondial des éco-technologies est estimé aujourd'hui à plus de 500 milliards de dollars, détenu à 38% par l'Europe, 38% par l'Amérique du nord, 17% par le Japon et moins de 3% par la Chine et l'Inde. Par ailleurs les éco-entreprises françaises ont depuis plus de 15 ans une croissance 2 fois supérieure à celle du PIB, elles ont réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 33 Milliards d'€ et employé 370 000 personnes.
- ✓ Ce secteur représente en Aquitaine un peu plus de 200 entreprises. Il convient de noter que trois pôles de compétitivité Aquitains, labellisés ou en cours d'examen, traitent directement de problématiques environnementales et contribueront à l'innovation régionale dans ce secteur (Pin Maritime du Futur, Avenir Energie Environnement, Construction et aménagement durables).

Objectifs :

- Soutenir l'innovation environnementale des entreprises
- Mettre en réseau les entreprises éco-actives

Descriptif de l'action :

✓ Appel à projet Eco-innovation

Ce dispositif (création d'entreprises, programmes individuels ou collaboratifs d'innovation, démonstrateurs) cible particulièrement le soutien à la réactivité des éco-entreprises pour répondre aux mutations rapides de leur marché, dictées notamment par l'évolution des réglementations. Au regard du succès remporté par un premier appel à projets lancé fin 2005 en collaboration avec OSEO (50 projets reçus, 30 projets accompagnés, 3 Md'€ d'aides octroyés), l'opération a été renouvelée en 2007.

Initialement destiné à soutenir les offreurs de services et d'équipements, l'appel à projets a été élargi à l'ensemble des éco-technologies, qu'elles constituent le cœur de l'activité de l'entreprise, ou qu'elles viennent réduire l'impact d'un process industriel. Le dispositif mobilise en contrepartie des crédits du Conseil régional, ceux d'Oséo, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau et de la DRIRE, tous rassemblés autour de la région Aquitaine, initiatrice et animatrice de cette opération citée en exemple au niveau national et européen (ateliers de réflexion prospective de l'ANR, programme européen sur les outils régionaux de soutien à l'éco-innovation..).

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La performance énergétique des entreprises

Contexte régional :

- ✓ Si le coût des consommations varie suivant l'activité de l'entreprise et le type d'énergie utilisée, il représente bien souvent un poste budgétaire qui peut être réduit. Economiser l'énergie dans l'entreprise est aujourd'hui une nécessité économique qui se conjugue avec nécessité environnementale
- ✓ Par ailleurs, les économies d'énergie contribuent au respect des engagements pris à Kyoto par la communauté internationale, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour beaucoup d'entreprises et particulièrement les PME/PMI, les priorités de production l'emportent bien souvent sur les problématiques telles que la gestion de l'énergie. Ainsi, dans ces entreprises, la fonction « responsable énergie » lorsqu'elle existe est mal identifiée et constitue rarement un poste à part entière. Il s'agit souvent d'une fonction secondaire d'un responsable de production ou de maintenance.

Objectifs :

- ✓ Avec l'opération « Objectif Energie – 20 % », les entreprises retenues bénéficieront des conseils d'un expert référencé par l'ADEME et le Conseil Régional qui les aidera à optimiser leurs consommations d'énergie avec pour objectif d'atteindre, voir dépasser, les 20 % en 2 ans.

Descriptif de l'action :

Au terme de l'appel à candidatures, 20 entreprises seront sélectionnées par l'ADEME et le Conseil Régional pour participer à l'opération « Objectif Energie -20 % ». Aidées par un expert, les entreprises lauréates auront 2 ans pour atteindre leurs objectifs et devenir exemplaires en matière de consommation d'énergie.

- ✓ **Une subvention à hauteur de 50 %**

A l'issue de l'appel à candidatures, l'ADEME et le Conseil Régional, sur proposition du jury sélectionneront, dans la limite des budgets disponibles, 20 entreprises pilotes qui bénéficieront d'une subvention de 50% du montant HT de la prestation de l'expert qu'elles auront retenu, pour les aider pendant 2 ans, à atteindre leur « Objectif Energie -20 % ».

- ✓ **Une prestation personnalisée réalisée par un expert reconnu**

L'ADEME et le Conseil Régional proposent une liste indicative et non exhaustive d'experts qualifiés pour suivre l'opération « Objectif Energie -20 % ». Lors de sa candidature, l'entreprise choisit son expert en fonction de ses propres critères et sous sa propre responsabilité : connaissance de l'expert, domaine de compétence dans un secteur d'activité proche de l'entreprise...

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Le pôle de Compétitivité AVENIA

Contexte régional :

- ✓ Le Conseil Régional soutient depuis plusieurs années le développement de l'utilisation des énergies renouvelables pour différents acteurs (entreprises, collectivités, particuliers). Il paraît donc très important de promouvoir et de développer l'offre économique qui permet de répondre à des marchés qui aujourd'hui sont émergents, et qui demain seront structurants pour l'économie régionale..
- ✓ Le Conseil Régional d'Aquitaine a évalué les atouts de la région pour créer un pôle autour du thème de la transition énergétique, en étant un acteur majeur dans le développement de solutions innovantes pour les défis énergétiques des années à venir à travers des projets structurants associant industrie, recherche et formation. Un comité de pilotage a déposé un dossier de labellisation du pôle à la préfecture de région. La structure de gouvernance est assurée depuis décembre 2006 par l'association AVENIA.

Objectifs :

- ✓ Définir les objectifs et les moyens d'une stratégie efficace de développement économique et de recherche de l'innovation.

Descriptif de l'action :

- ✓ Le Pôle AVENIA "Avenir Energie Environnement" est constitué d'acteurs venant de l'entreprise, de la recherche et de la formation en Aquitaine. Parmi les entreprises, on trouve les grands groupes du monde du pétrole et de la chimie, mais également un grand nombre de PME de la région, soit 60 entreprises au total. Le monde de la recherche et de la formation est représenté par les universités et les écoles en Aquitaine, ainsi que par tous les instituts de recherche. Sont également présents les acteurs du développement économique en Aquitaine, partenaires privilégiés pour le fonctionnement du pôle AVENIA.
 - Hydrocarbures: Récupération assistée d'hydrocarbures, Géosciences, Génie pétrolier
 - Agrocarburants: d'aujourd'hui et de demain, Biogaz
 - Matériaux et technologies pour l'énergie : Les composites pour l'énergie, Stockage électrochimique, Thermoélectricité, Photovoltaïque organique
 - Environnement: Capture et stockage du CO₂, Sols pollués
- ✓ Le projet PHOTOFLEX qui associe trois équipes de recherche partenaires du laboratoire commun GENESIS (ARKEMA), vise à élaborer des cellules photovoltaïques sur substrats flexibles. La production industrielle de ces cellules est envisagée sur le site de l'usine de SONY de DAX, et elle devrait permettre de diversifier un équipement et un procédé de dépôt qui seront propres à cette unité industrielle landaise.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La mutualisation des acteurs de l'économie solidaire

Contexte régional :

- ✓ L'économie sociale et solidaire constitue un secteur important en matière de développement d'activités et d'emplois en Aquitaine. Il occupe, en effet, 11% de l'emploi salarié régional, soit près de 130 000 emplois dont une part importante dans les champ de compétence de la Région. Elle a créé près de 7000 emplois ces deux dernières années.
- ✓ Depuis 2004 une vice présidence à l'Économie sociale et solidaire existe au sein du Conseil régional d'Aquitaine comme dans la majorité des autres Conseil régionaux. Le Conseil régional a inscrit le renforcement de l'économie sociale et solidaire comme orientation de son Schéma Régional de Développement Economique adopté en novembre 2006. Dans ce cadre, elle lance un appel à projets « mutualisation » des entreprises de l'ESS.

Objectifs :

Développer les synergies en acteurs pour :

- ✓ Encourager la création, le maintien et la qualification des emplois
- ✓ Améliorer la structuration des acteurs et favoriser la lisibilité de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional
- ✓ Soutenir l'innovation économique sociale
- ✓ Participer au développement durable des territoires aquitains

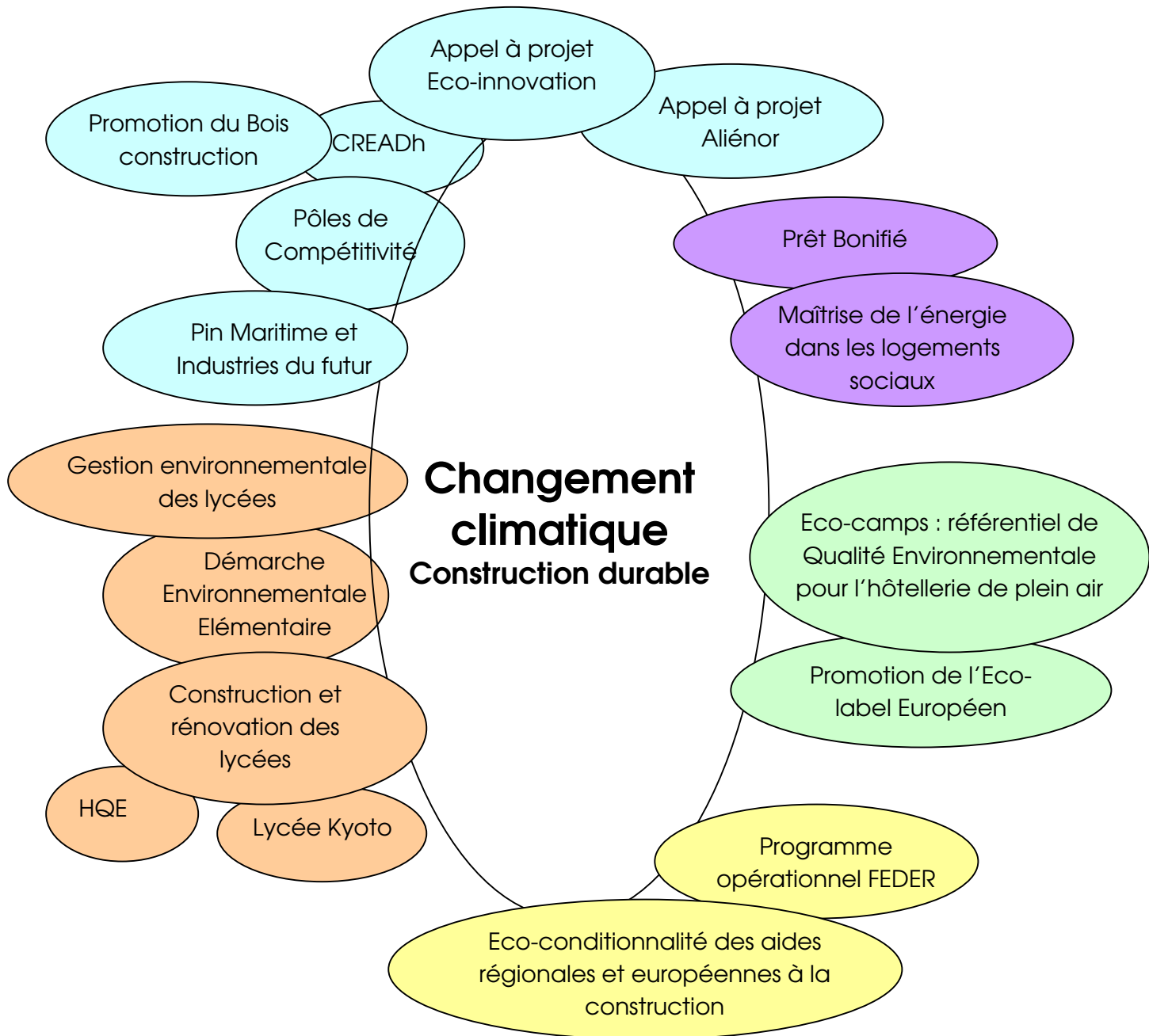
Descriptif de l'action :

- ✓ Cet appel à projets consiste à soutenir des projets innovants de mutualisation d'acteurs de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable des territoires en région.
- ✓ Un projet de mutualisation se définit comme le partenariat entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire autour de projets communs, ce, sur un espace géographique donné.
- ✓ L'intervention de la région porte sur
 - Une première phase d'**ingénierie / étude** de 1 à 3 mois : taux maximal d'aide de 80% pour un montant de subvention plafonné à 8 000€
 - Une deuxième phase d'**expérimentation de projet** (1 an maximum) : taux maximal d'aide de 60% pour un montant de subvention plafonné à 30 000€
 - Une troisième phase de **développement et/ou diversification** du projet au cours de la deuxième année (1 an maximum) : taux maximal d'intervention :40 % pour un montant de subvention plafonné à 20 000€.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,

Lutte contre le changement climatique



Action : Le pôle de compétitivité pour la construction durable – CREAHD

Contexte régional :

- ✓ La Région Aquitaine est la 3ème Région de France en matière de Bâtiment et de travaux publics. Le nombre d'acteurs, de salariés et de chiffre d'affaire en fait une filière importante de la Région.
- ✓ Relever les défis, du changement climatique et des difficultés croissantes d'accès à la ressource est un enjeu majeur. Le secteur du bâtiment et travaux publics a mis en place d'un pôle dédié au développement d'une offre pertinente. Ce pôle est un élément constitutif essentiel rassemblant tous les acteurs d'une filière large, diversifiée et interdépendante, depuis l'extraction du matériau jusqu'à la déconstruction de l'ouvrage. L'Aquitaine possède de nombreux atouts pour s'inscrire comme précurseur sur la thématique de la construction durable.
- ✓ Les entreprises depuis les majors jusqu'aux PME artisanales sont mobilisées. Les collectivités sont ici des maîtres d'ouvrage qui ont montré leur volontarisme. La mobilisation des acteurs de la recherche et de la formation est acquise avec un apport de compétences allant bien au-delà du monde du Bâtiment et des travaux Publics.

Objectifs :

- ✓ L'Aquitaine a décidé de lancer un pôle de compétitivité visant à faire de cette région, au climat océanique doux et humide, un laboratoire d'expérimentation pour de nouvelles applications dans la construction, l'aménagement et l'habitat durable.
- ✓ En plus de l'approche environnementale, le secteur du bâtiment et des travaux publics étant un employeur majeur de l'économie, les aspects sociaux seront abordés à travers la formation, la sécurité ou le recrutement.

Descriptif de l'action :

- ✓ Accompagner les initiatives en recherche et développement autour des problématiques de la construction
- ✓ Expérimenter sur le terrain les nouvelles techniques
- ✓ Promouvoir l'application des pratiques innovantes par les entreprises industrielles et les artisans

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La construction durable « basse consommation énergie » - Appel à projet Aliénor

Contexte régional :

- ✓ Les obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre et la volonté d'abaissement des charges locatives a conduit la Région Aquitaine à promouvoir des démarches visant des constructions à basse consommation d'énergie.
- ✓ Le climat de l'Aquitaine, chaud et humide, rend délicate l'intégration des composantes énergétiques et confort. Les particularités de l'Arc Atlantique doivent donc être étudiées et les changements anticipés afin d'adapter les techniques de conception et les matériaux.
- ✓ Ainsi la région Aquitaine et l'ADEME, ont décidé de lancer un programme d'aide à la réalisation de « bâtiments durables à basse énergie » adaptés au climat Aquitain.

Objectifs :

- ✓ Favoriser l'émergence d'une offre anticipant les besoins énergétiques futurs.
- ✓ Garantir la généralisation de solutions « basse énergie » dans un modèle économique autonome et viable.
- ✓ Amorcer une dynamique de développement de la filière économique « bâtiment durable » en région Aquitaine.

Descriptif de l'action :

- ✓ Sélection de cinq projets :
 - Aide au conseil pour valider que chaque candidat est en accord avec les objectifs fixés.
 - Soutien au montage du dossier qui permet un financement des surcoûts des études liés aux exigences du projet.
 - Soutien à l'investissement, adaptable selon les performances énergétiques et l'exemplarité des solutions proposées.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Le prêt bonifié « Energies renouvelables » pour les particuliers

Contexte régional :

- ✓ La lutte contre le changement climatique d'une part, et l'accès à l'énergie pour tous à un coût raisonnable d'autre part, sont les axes prioritaires définis par le Protocole de Kyoto.
- ✓ Le Comité des Banques d'Aquitaine de la Fédération Bancaire Française réunit l'ensemble des représentants des banques exerçant leur activité dans les départements, soit 46 banques. Le Comité Régional des Banques d'Aquitaine de la Fédération Bancaire Française a pour missions de : représenter la communauté bancaire auprès des institutions locales, de favoriser les échanges au sein de la profession bancaire et d'informer les publics extérieurs et jouer un rôle de porte-parole auprès des élus, des médias.

Objectifs :

- ✓ Faire évoluer son dispositif actuel d'aide directe en orientant désormais son soutien financier vers la bonification de crédits, destinés à l'acquisition et l'installation chez les particuliers d'équipements de production d'énergie alimentés par des sources d'énergies renouvelables.
- ✓ Améliorer l'efficacité de la part de l'intervention publique dans l'engagement des particuliers pour de l'équipement de maîtrise de l'énergie dans leur habitat.

Descriptif de l'action :

- ✓ Créer un dispositif financier en partenariat avec le réseau bancaire pour proposer des taux bonifiés se rapportant à des investissements en faveur des énergies renouvelables dans l'habitat.

Les technologies éligibles :

- ✓ Chauffe-eau solaire individuel
- ✓ Système solaire combiné
- ✓ Panneaux photovoltaïques

Les matériels éligibles sont ceux éligibles au crédit d'impôt. L'octroi du *Prêt bonifié Énergies Renouvelables* est conditionné à l'installation du matériel acquis par un installateur membre millésimé de Quali'sol" ou "Quali'PV", appellations gérées par l'association "Qualit'EnR".

Les bénéficiaires éligibles : les personnes physiques propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs pouvant faire valoir une adresse de réalisation de l'investissement solaire en Aquitaine concernant :

- ✓ les habitations principales comme les habitations secondaires pour l'installation d'un Chauffe-eau solaire individuel,
- ✓ seulement les habitations principales pour l'installation d'un Système solaire combiné ou d'un Panneaux photovoltaïques

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La maîtrise de l'énergie dans les logements sociaux

Contexte régional :

- ✓ Les réglementations thermiques permettent d'obtenir des résultats satisfaisants dans la construction neuve, il apparaît que leurs impacts soient plus nuancés sur le bâti ancien (2/3 des logements ont été bâtis avant 1975), et le faible taux de renouvellement du parc (1%/an). Or, une bonne part des économies d'énergies est liée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et notamment des logements.
- ✓ Le plan climat Aquitain propose donc qu'un effort important soit porté sur la réhabilitation du parc de logements ancien, privé et social. A ces objectifs du Plan Climat, il convient d'ajouter la volonté d'accentuer son action, en faveur d'une maîtrise des charges pour les habitants des zones urbaines les moins favorisées, dans le cadre de la Politique Régionale de Développement Social et Urbain qui se renforce sur les champs du renouvellement urbain et du développement social.

Objectifs :

- ✓ Intégrer et soutenir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans les programmes de réhabilitation mis en place par les offices HLM.

Descriptif de l'action :

- ✓ Etablir un diagnostic partagé entre les acteurs (AROSHA, organismes, Conseil Régional, ADEME, autres collectivités locales), sur la situation du parc social existant au regard de la qualité environnementale et notamment des performances énergétiques (consommations chauffage, ECS, électricité et confort d été).
- ✓ Analyser les performances économiques et environnementales des investissements cités ci-dessus (temps de retour financier des différents investissements potentiels, réglementation et équilibre loyers/charges, efficacité environnementale de ces investissements)
- ✓ Analyser les conséquences des différents scénarii d'investissements cités ci-dessus et des moyens à mettre en oeuvre en terme de maintenance, et relations contractuelles avec les gestionnaires

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La qualité environnementale pour l'hôtellerie de plein air

Contexte régional :

- ✓ Entre mai et septembre 2004, une étude a permis de dénombrer 8 350 000 visiteurs en Aquitaine. Parmi eux, beaucoup sont attirés par la richesse d'espaces naturels qu'accueille la région.
- ✓ Le programme « Eco-camps » démarré en juin 2003 intègre une démarche « Haute Qualité Environnementale » dans l'hôtellerie de plein air. Cette action pilote est menée avec le soutien de l'Ademe et de la Commission européenne et s'inscrit dans le programme européen Life Environnement.

Objectifs :

- ✓ Acquérir une méthode pour améliorer la qualité environnementale des opérations d'aménagement et de construction dans les campings accompagnée d'un règlement de certification des démarches environnementales appliquées à ce type d'opérations
- ✓ Concevoir une technique permettant d'intégrer efficacement la prévention des risques naturels aux processus de construction et d'aménagement de l'espace dans les campings
- ✓ Proposer des hébergements locatifs de meilleure qualité environnementale sur le marché.

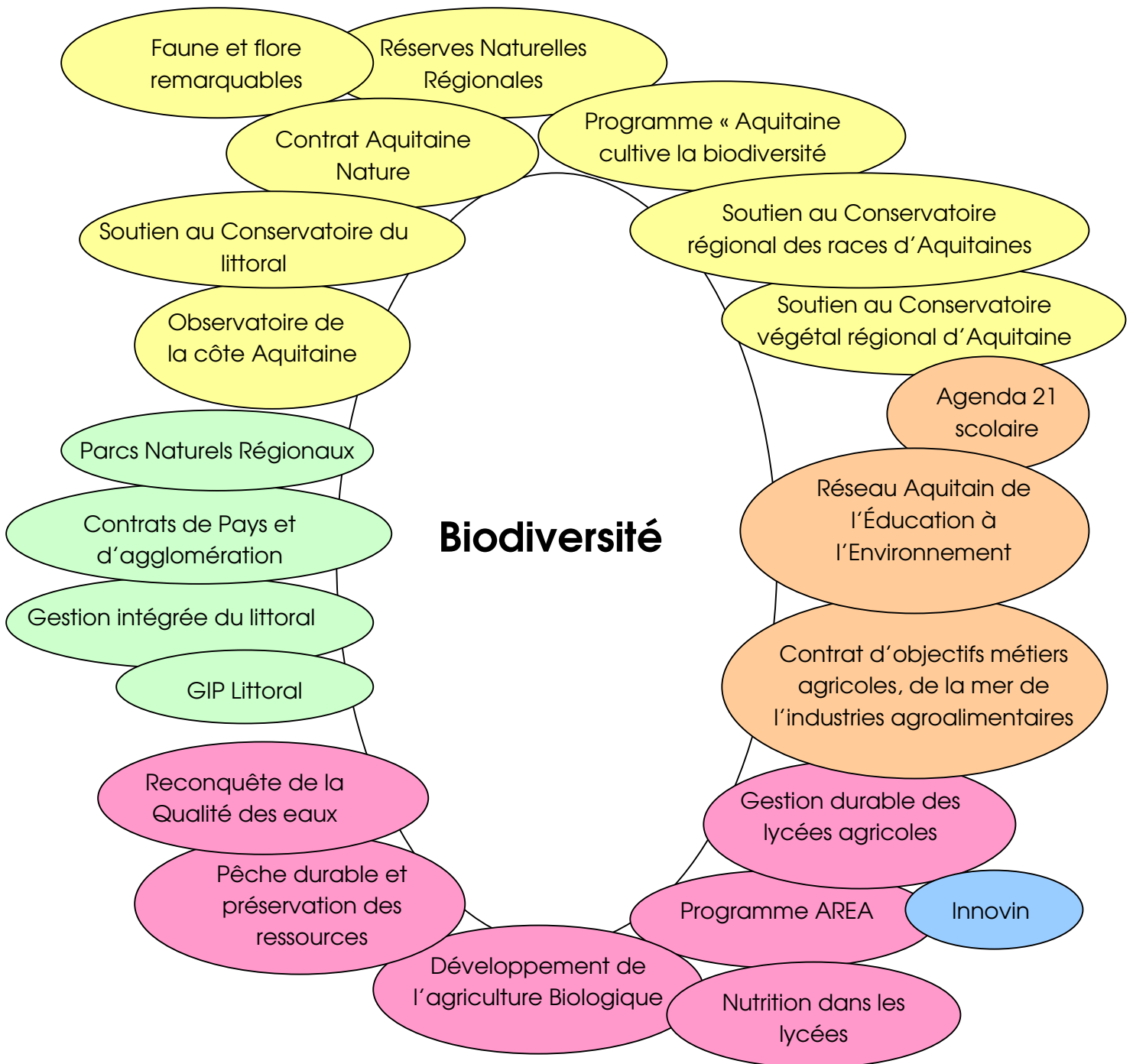
Descriptif de l'action :

- ✓ Expérimentation des méthodes et techniques de l'éco-conception sur cinq campings et auprès de deux constructeurs dans le cadre du projet Ecocamp.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Maintien de la Biodiversité



Action : La gestion et aménagement durable du territoire

Contexte régional :

- ✓ La Région dispose d'un certain nombre de cadres qui doivent lui permettre de mener une politique ambitieuse dans le domaine de l'environnement. La compétence générale d'aménagement du territoire qui lui commande de veiller au respect des équilibres territoriaux et écologiques sur le sol aquitain plus précisément, la compétence attribuée sur la création et le développement des Parcs Naturels Régionaux et plus récemment la compétence réglementaire pour les Réserves Naturelles Régionales.
- ✓ A travers ses compétences, et grâce à la mise en œuvre de dispositifs incitatifs tels que les Contrats Aquitaine Nature, la Région joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité de son territoire, sur des zones Natura 2000 et au-delà de ces secteurs à intérêt communautaire.

Objectifs :

- ✓ préserver et valoriser les espaces naturels remarquables en Aquitaine (cœur de nature)
- ✓ consolider et valoriser une trame verte régionale (biodiversité ordinaire)
- ✓ sauvegarder les espèces floristiques et faunistiques emblématiques d'Aquitaine
- ✓ améliorer, mutualiser et valoriser les connaissances naturalistes en Aquitaine
- ✓ développer un gestion concertée et durable des territoires

Descriptif de l'action :

✓ **Parcs Naturels régionaux**

Les PNR relèvent des compétences légales environnementales des Régions (code de l'environnement). La Région Aquitaine est un partenaire privilégié des 2 parcs (Landes de Gascogne et Périgord Limousin). Ils sont basés sur une charte signée par tous les partenaires usagers du territoire. Cette Charte constitue en elle-même un Agenda 21 local. Au-delà de la stricte préservation de la biodiversité et des paysages, les parcs représentent, selon les textes régissant leurs missions, un outil de valorisation et d'innovation à partir de ses ressources qui a d'ailleurs fait ses preuves tant au niveau national(ils ont inspirés les politiques telles celle des « pays ») qu'au niveau international (cooperation).

✓ **Contrat Aquitaine Nature**

Ce nouveau dispositif régional permet un appui technique et financier auprès des gestionnaires de sites naturels remarquables (milieux naturels et espèces d'intérêt régional, accueil du public exemplaire) pour une politique innovante de préservation des milieux, mais aussi de valorisation, d'ouverture et de découverte. Un contrat d'objectif est signé sur 3 ans avec chaque gestionnaire. 14 CAN ont été signés depuis 2006, et concernent plusieurs enjeux : estuaire de la Gironde, zone humides, pelouses sèches, milieux dunaires, milieux aquatiques et poissons migrateurs, patrimoine géologique. Un des objectif de la Région est d'animer dès 2008 le réseau Aquitaine Nature formé par l'ensemble de ces sites naturels afin de mutualiser entre les gestionnaires des techniques de gestion et d'animation, des moyens humains et matériels, des outils de communication...

✓ **Réserves Naturelles Régionales**

Nouvelle compétence des Conseils régionaux (code de l'environnement), la politique des réserves Naturelles Régionales sera mise en place dès 2008 sur le territoire aquitain. Il s'agit d'un dispositif réglementaire qui s'appliquera sur des sites naturels présentant un intérêt

écologique régional, fragiles et menacés, nécessitant une protection dans un but de conservation de la biodiversité. Les RNR feront l'objet d'un plan de gestion et d'une sensibilisation des riverains et usagers locaux, de même que des scolaires. Il existe à ce jour 5 RNR issues des anciennes réserves naturelles volontaires.

✓ **Faune et Flore remarquables**

La Région joue un rôle dans l'amélioration, la mutualisation et la valorisation des connaissances sur la faune et la flore remarquables du territoire aquitain, à travers son soutien aux différents inventaires et suivis menés par les gestionnaires de sites naturels, par sa participation aux actions du Conservatoire botanique Sud Atlantique, du Conservatoire botanique Pyrénéen et par sa future implication dans un observatoire régional de la biodiversité. Par ailleurs, la Région soutient les programmes de sauvegarde d'espèces emblématiques d'Aquitaine (Vison d'Europe, Cistude d'Europe, grands rapaces, chiroptères, poissons migrateurs, Angélique des estuaires...)

✓ **Espaces montagnards**

La Région soutient, au travers de la Charte Interrégionale du Massif des Pyrénées, l'amélioration et la valorisation des connaissances naturalistes, la préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables de la montagne, le développement d'une gestion durable du territoire avec les acteurs de la montagne (éleveurs, forestiers, opérateurs touristiques..), et plus particulièrement sur l'aire d'adhésion des communes du Parc national des Pyrénées.

✓ **Trame verte**

Afin de compléter son dispositif régional en faveur du patrimoine naturel, le Conseil régional cherchera courant 2008 à consolider une trame verte à l'échelle du territoire aquitain. Il s'agira de soutenir, à côté des actions en faveur des sites naturels remarquables et des espèces emblématiques, des actions de préservation et valorisation de milieux naturels ordinaires, ayant un rôle fonctionnel dans la préservation des écosystèmes et la circulation des espèces (boisements, ripisylves, jachères, bandes enherbées, ..). Cette trame verte pourra avoir une déclinaison en ville sur des espaces Nature jouant également un rôle social (confort de vie).

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La gestion intégrée du littoral

Contexte régional :

- ✓ Historiquement, le littoral aquitain a bénéficié d'un aménagement raisonné, conjuguant respect de l'environnement et maintien du potentiel économique. Actuellement, la Région poursuit ce linéaire, tout organisant le développement de ces espaces. L'action régionale a pour objectif de concilier activités humaines et respect de la nature, dans un souci de développement durable de la région.
- ✓ La Région Aquitaine consacre un volet majeur de sa politique au littoral, et veille à accompagner les initiatives d'aménagement en associant les impératifs économiques et les contraintes environnementales.

Objectifs :

- ✓ Le Conseil régional d'Aquitaine mène une politique de concertation pour toutes les questions concernant la gestion du littoral. En effet, il tente de coordonner les différentes actions menées à ce sujet par un travail en collaboration avec les collectivités, les intervenants économiques et les acteurs de la protection de l'environnement.

Descriptif de l'action :

✓ Importance de la Connaissance et de l'expertise du milieu côtier

Observatoire de la côte aquitaine, premier outil français en matière de suivi de la côte et de partage de données sur un ensemble littoral régional : réalisation d'expertises sur l'opportunité et le type de travaux littoraux dans le respect des équilibres naturels ; mutualisation de la connaissance environnementale, partage de données et de savoir-faire...

✓ Réalisation de travaux de « génie écologique »

La Gestion Intégrée vise à assurer un résultat durable à toute intervention sur le littoral. Tous les travaux menés en zone côtière (interventions de protection contre l'érosion, équipements touristiques, installations à visée économique, ...) doivent être effectués en tenant compte :

- de préconisations techniques fiables et concertées : les programmes doivent être conçus sur un linéaire cohérent et assurer une protection de longue durée
- de l'observation des contraintes naturelles pour agir, à savoir :
ne pas lutter contre les éléments naturels, mais accompagner leurs évolutions, ou bien copier la Nature dans les travaux menés (ex : végétalisation dunaire, reprofilage des plages, plutôt qu'une protection « en dur » (épis, ...) , reconstitution d'habitats naturels sous marins (récifs artificiels...)

✓ Pêche durable et préservation de la ressource

Remplacement des engins de pêche consécutif à un plan de rétablissement du stock d'une espèce cible, l'acquisition de dispositifs de dissuasion acoustique permettant de réduire les prises accessoires de cétacés

✓ Qualité des eaux

Protocole d'accord entre le Conseil régional d'Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la protection des eaux littorales et côtières qui vise à atteindre le bon l'état sanitaire des eaux de baignade répondant aux normes européennes.

✓ **Coopération Interregionale et européenne**

pollution = mise en place d'un réseau de gestion intégrée des zones côtières au niveau de l'Arc Atlantique pour transferts techniques et échanges de process + lutte contre la pollution = lancement du programme EROCIPS 2

✓ **Gouvernance**

L'échelle régionale est la dimension évidente et reconnue pour une meilleure gestion du littoral, en étroite collaboration avec les collectivités, intervenants économiques et les acteurs de la protection de l'environnement. C'est ce constat qui a fondé la nécessité de créer une structure de pilotage à l'échelle régionale : le GIP Littoral.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le littoral est un outil chargé de mettre en oeuvre une gestion durable et intégrée du littoral aquitain. (Plan de développement durable)

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Une agriculture en faveur de la biodiversité

Contexte régional :

- ✓ Les secteurs agricoles, sylvicoles et les activités marines et aquacoles jouent un rôle majeur dans l'économie de l'Aquitaine : en matière de création de valeur ajoutée, d'exportation, d'emplois (10 % de la population active régionale travaille dans le secteur agricole contre 4 % au niveau national) ainsi que de préservation et mise en valeur du territoire régional.
- ✓ Aujourd'hui en France seules 3 ou 4 variétés couvrent 60 % de l'assolement annuel en blé 80 % des légumes cultivés il y a cinquante ans ont disparu. En moins de cent ans le patrimoine génétique végétal s'est appauvri de 75 %.

Objectifs :

- ✓ Conserver le patrimoine génétique régional
- ✓ Favoriser un développement économique en lien avec la biodiversité
- ✓ Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement

Descriptif de l'action :

✓ Programme AREA

Initié par la Région en partenariat avec les Conseils généraux, dès 2002, le dispositif AREA (Agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine) est appelé à constituer, sur la période 2007-13, le pivot de la politique régionale agricole. Le volet préservation de l'environnement prend en compte, l'intégration paysagère des bâtiments, le traitement des effluents, la limitation des odeurs... Dans le secteur végétal, le programme AREA est lié au Plan végétal environnement, mis en place par le ministère de l'agriculture qui permet aux exploitants viticoles, de grandes cultures et de fruits et légumes de procéder à la réalisation d'investissements visant à modifier leurs pratiques culturales dans un objectif de diminution à la fois d'utilisation des produits phytosanitaires et de leur impact sur le milieu naturel.

✓ Développement de l'agriculture biologique

L'Agriculture Biologique représente un enjeu important sur la préservation de la biodiversité de part son mode de production exempt de toute nuisance. Mise en œuvre de projet d'expérimentation, optimisation de l'offre de conseil et d'appui aux agriculteurs biologiques, soutien aux structures professionnelles favorisant la conversion des agriculteurs conventionnels vers la filière Bio, meilleure adéquation entre l'amont et l'aval en associant durablement production et transformation locale ou régionale, renforcement de l'agriculture biologique à la fois dans les circuits courts et de transformation et aides directes aux producteurs visant à prendre en compte une partie des coûts externes de certification.

✓ Soutien au programme régional « Aquitaine cultive la biodiversité ».

Ce programme a pour objectif de conserver le patrimoine génétique régional par la biodiversité cultivée, combler le déficit de semences adaptées à l'agriculture biologique et répondre aux exigences de traçabilité et d'absence d'OGM.

✓ Soutien au Conservatoire des Races d'Aquitaine

Pour la coordination régionale, animation des réseaux de professionnels, communication conduit et coordonne des actions de sauvegarde et de valorisation des races régionales d'animaux domestiques avec de nombreux partenaires de la région et des départements, publics, privés ou associatifs. Les éleveurs de ces races sont également les principaux partenaires et leur nombre progresse, dépassant 200 en 2006. Il est donc indispensable

d'organiser la coordination de ces partenaires en créant une instance de pilotage des actions menées au niveau régional et départemental. Il s'agit d'une part d'instruire et valider les projets soumis, d'autre part d'en assurer le suivi et la coordination sur le terrain. Le comité de pilotage doit s'appuyer sur une coordination régionale chargée de l'appui et du développement des projets. Le Programme de développement par races et par filière, parmi les 17 races menacées d'Aquitaine, six feront l'objet d'une mission particulière par le Conservatoire en 2007, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une association locale.

✓ **Soutien au Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine**

Le Conservatoire végétal régional d'Aquitaine réalise un travail de connaissance de la diversité génétique régionale. Son action concerne notamment l'observation et l'entretien des collections variétales, les créations variétales et la sélection (abricotiers, pommiers, poiriers, pêchers), l'intégration des ressources génétiques fruitières d'Aquitaine dans les programmes nationaux, des activités pédagogiques. La Région soutient le CVRA depuis plusieurs années.

✓ **Innovin**

Développement des actions innovantes par la filière viti-vinicole avec notamment pour objectif de soutenir la logique de développement durable et de développer le territoire, notamment par l'oenotourisme

Quelques projets soutenus :

- La gestion et l'élimination de composés indésirables du vin et des déchets viti-vinicoles
- La création d'un centre régional d'expérimentation et de diffusion viti-vinicole
- L'adaptation du matériel végétal aux facteurs de changements
- La recherche d'alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La formation et l'éducation à l'environnement

Contexte régional :

- ✓ La préservation du patrimoine naturel est un axe fort des politiques publiques, les institutions ayant conscience de son importance dans le cadre d'un développement durable des territoires. La sensibilisation des citoyens à cette préservation est de ce fait essentielle.
- ✓ Le milieu associatif joue un rôle important dans le domaine de l'éducation de l'environnement aussi convient-il d'avoir un système d'aide volontariste à leur égard dans leurs projets de sensibilisation des citoyens à la nature sur le territoire régional.
- ✓

Objectifs :

- ✓ Former les futurs agriculteurs aux nouvelles pratiques environnementales
- ✓ Encourager les actions de sensibilisation de tous les publics à la préservation de la biodiversité et Mutualiser et animer les actions des différentes associations d'éducation à l'environnement têtes de réseau

Descriptif de l'action :

✓ **Contrat d'objectif sur les métiers agricultures**

Organiser et adapter régionalement l'appareil de formation pour répondre aux besoins en formation et qualification dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'alimentation et des territoires ruraux.

✓ **Mise en place d'un réseau aquitain d'éducation à l'environnement**

Le Réseau Aquitain d'Éducation à l'Environnement a pour vocation d'encourager les associations d'éducation à l'environnement « têtes de réseau » en Aquitaine à monter des projets éducatifs liés au patrimoine naturel d'intérêt régional (animation/formation, manifestations, création d'outils pédagogiques, construction de bâtiment d'accueil). Par ce dispositif, la Région Aquitaine incite les associations à mutualiser leurs compétences, leurs outils et leurs idées.

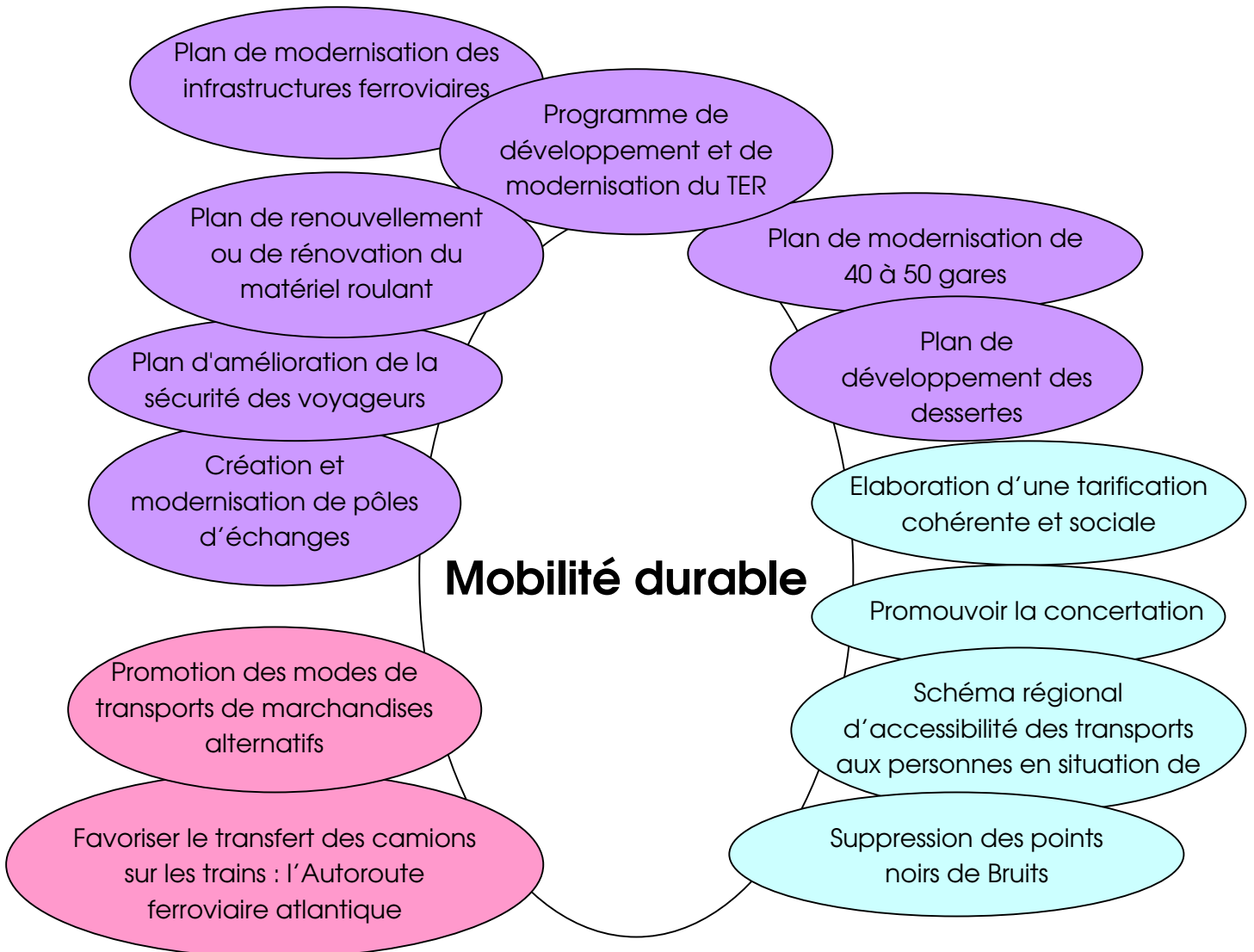
✓ **Gestion durable des l'exploitation agricoles des lycées**

Favoriser une gestion durable des exploitations des lycées agricoles avec le programme AREA

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Mobilité durable



Action : Promouvoir la concertation autour du Ter

Contexte régional :

- ✓ Avant même la régionalisation des transports de voyageurs, le Conseil régional d'Aquitaine a engagé une démarche de concertation avec les usagers, afin d'évaluer les besoins de transport au plus près des bassins de vie, réfléchir au plus près d'un axe à la desserte de celui-ci, répondre aux attentes des usagers en matière d'horaire et de correspondances.
- ✓ De même La Région Aquitaine a pris l'habitude de se rendre en tant que de besoin auprès des usagers, chaque fois qu'une décision de la SNCF a un impact local.
- ✓ La Région préside et anime chacune de ces instances qui sont composés d'élus régionaux, départementaux et locaux, de la SNCF, RFF, et l'Etat, de représentant du CESR, des Communautés de Communes et des pays, d'associations d'usagers de transport et de consommateurs, de PMR, des représentants des parents d'élèves, proviseurs de lycées, principaux de collège, représentants des chambres consulaires, les syndicats de cheminots, etc.

Objectifs

- ✓ Evaluer les besoins de chaque bassin de vie
- ✓ Evaluer au plus près les besoins locaux autour d'un axe
- ✓ Apporter de l'information sur l'action de la Région concernant les projets ferroviaires
- ✓ Permettre aux usagers d'exprimer leurs attentes

Descriptif de l'action :

- ✓ **Les comités de bassin de transport** permettent d'évaluer au plus près des bassins de vie les besoins locaux en matière de transport ferroviaire de voyageurs et d'intermodalité et de vérifier la pertinence du programme de développement du Ter Aquitaine.

Le schéma régional des transports de 1998 a permis la définition de six bassins de vie en Aquitaine. La Région s'est appuyée sur ce découpage pour fonder les six comités de bassin de transport correspondants.

- ✓ **Les comités de ligne** permettent de faire le point très régulièrement avec les usagers et les élus locaux, des besoins émergents et des difficultés rencontrées localement.
- ✓ **Les comités de projets** ont été créé dans le but de débattre des modalités de l'amélioration de la desserte d'un axe (le comité consultatif de projet Libourne – Bergerac – Sarlat par exemple) ou pour le lancement d'une étude concernant un projet de réouverture d'une ligne d'intérêt local (Villeneuve-Penne-Agen ou le comité consultatif de projet Blaye – Saint-Mariens)

- ✓ **Les concertations locales** : Fidèle à sa volonté d'écouter au plus près les usagers la Région a organisé des réunions de concertation et d'information sur le terrain en tant que de besoin : les modifications des horaires d'ouverture des gares Ter au public , les concertations liées au projet de cadencement, les difficultés importantes (retards de trains, problèmes de capacité, problèmes récurrents de qualité de service), la suppression des arrêts du train Grandes Lignes

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports,

Action : Le transfert des camions sur les trains : l'Autoroute ferroviaire atlantique

Contexte régional :

- ✓ La taille de la Région Aquitaine et sa position frontalière avec l'Espagne en font un pôle d'échange majeur avec des problématiques fortes en termes de transports de marchandises (près de 8000 Poids-lourds en transit à Biriadou et un doublement prévu d'ici 2020). Le développement des modes alternatifs aux transports routiers et aériens constituent des enjeux forts, d'un point de vue de l'environnement et de l'économie.
- ✓ La Région a préconisé d'utiliser les capacités qui seront dégagées sur l'infrastructure existante grâce au projet LGV SEA pour augmenter le transport ferroviaire de marchandises sur l'axe atlantique.
- ✓ Afin d'offrir une alternative attractive, elle soutient la création d'un service d'autoroute ferroviaire consistant à embarquer les remorques poids - lourds sur des wagons spécialement conçus pour la longue distance (plusieurs centaines de kilomètres), avec un temps de parcours réduit par rapport à la route et une garantie du temps d'acheminement,
- ✓ Un premier service sera lancé en 2009 à partir de Bayonne jusqu'au sud de Paris. L'ouverture de deux autres plate-formes dans le Nord-Pas-de-Calais à Douges en 2010 et au Pays Basque espagnol à Vitoria en 2013 permettront d'instaurer des services complémentaires. A terme l'axe atlantique disposera de 30 aller-retours , ce qui permettra de détourner 2000 poids-lourds de la route et de transporter 10Mt de marchandises par le fer.

Objectifs :

- ✓ Sécuriser les routes d'Aquitaine en limitant le nombre de poids lourds en transit,
- ✓ Limiter les émissions des gaz à effet de serre produits par les poids lourds,
- ✓ Limiter les problèmes de pollution au droit des agglomérations,
- ✓ Rééquilibrer les modes de transports pour permettre au fer et à la mer d'absorber l'essentiel de l'accroissement du trafic marchandises, sur l'axe atlantique.
- ✓ Offrir aux transporteurs routiers une alternative fiable et compétitive par rapport à la route.

Descriptif de l'action :

- ✓ Financement des travaux pour adapter les ouvrages d'art aux dimensions des trains spéciaux chargés de remorques poids-lourds. Le coût de l'opération s'élève à 137M€ dont 21M€ financés par la Région Aquitaine.
- ✓ Réalisation de la plate-forme d'embarquement près de Bayonne, à Mouguerre, pour un coût de 15M€. Ce projet s'inscrit dans une démarche de coopération avec Novatrans et Ambrogio, opérateurs de transport combiné déjà présent sur la plate-forme de Mouguerre permettant d'envisager une complémentarité forte entre le transport combiné et l'autoroute ferroviaire.

- ✓ Lancement d'un service opérationnel acceptant l'ensemble des gabarits de camions en 2009 à partir de Mouguerre vers le sud de Paris sur la base d'un aller-retour par jour au démarrage puis montée en cadence pour atteindre rapidement 4 aller-retours.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Les modes de transports de marchandises alternatifs

Contexte régional :

- ✓ Les transports sont responsables de 28% des émissions de gaz à effet de serre et d'une part très importante de la consommation des produits pétroliers. Dans sa communication au Conseil de Göteborg, la Commission européenne a proposé comme objectif clé de "faire en sorte que le chemin de fer, la navigation et les transports publics de passagers soient préférés à la route afin que la part représentée par les transports routiers en 2010 soit la même qu'en 1998".
- ✓ On note une part toujours plus importante du transport de marchandises effectué par route en Aquitaine depuis 2002, et à l'inverse une baisse continue de la part des transports de marchandises effectués par fer et mer. Presque 90 % du transport de marchandises s'effectue par route en Aquitaine.

Objectifs :

- Faire en sorte de sécuriser les routes d'Aquitaine en limitant le nombre de poids lourds en circulation
- Limiter les émissions des gaz à effet de serre produits par les poids lourds et participant au réchauffement climatique.
- Rééquilibrer les modes de transports pour permettre au fer et à la mer d'absorber l'essentiel de l'accroissement du trafic marchandises.

Descriptif de l'action :

Diverses actions complémentaires sont à coordonner dans ce cadre. Elles relèvent à la fois de la création d'infrastructures importantes en matière de transports de marchandises mais aussi de la promotion aux entreprises qui pourraient utiliser les moyens de transports alternatifs à la route d'ores et déjà existants.

- Développer la coopération avec les régions frontalières pour sur des actions en faveur du report modal.
- Mettre en œuvre l'Atlantic éco fret, projet d'autoroute ferroviaire sur l'axe Atlantique
- Intégrer le développement de zones portuaires, d'embranchement et de plateformes ferroviaires dans les documents d'urbanisme
- Accompagner les programmes d'investissement des ports de Bordeaux et de Bayonne ainsi que les extensions des plates formes de transport combinées du CEF de Bayonne-Mouguerre.

- Relancer le transport ferroviaire local de marchandises, notamment dans les secteurs du bois et des céréales, en favorisant l'émergence de nouveaux opérateurs.
- Apporter une aide au démarrage de nouveaux services ferroviaires ou de nouvelles lignes maritimes
- Développer l'assistance technico-économique aux entreprises ou porteurs de projets s'intéressant au transfert modal de déchets de la route au rail ou au cabotage maritime

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Le développement et de modernisation du TER

Contexte régional :

- ✓ Depuis la signature d'une convention avec la SNCF le 1^{er} janvier 2002, la Région est devenue l'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux. Elle a dès lors engagé une large concertation avec les territoires et les usagers des TER pour faire le diagnostic des attentes et des besoins.
- ✓ Le Conseil régional a décidé d'engager un ambitieux programme pour le développement du TER en Aquitaine.

Objectifs :

- ✓ Offrir une alternative crédible aux transports individuels et ainsi favoriser notamment un transfert de la route vers le rail
- ✓ Proposer un transport sûr, rapide et plus favorable à l'environnement
- ✓ Faire du TER Aquitain un outil structurant d'aménagement du territoire et de développement durable renforçant la cohésion régionale, le lien entre les territoires et pour certains leur désenclavement
- ✓ Développer l'intermodalité et l'accessibilité en partenariat avec les autres autorités organisatrices de transports

Descriptif de l'action :

Le programme de développement des TER à l'horizon 2010 comporte 5 volets :

- ✓ **Plan de développement des dessertes**, avec un objectif de 30% d'offre en plus. Il est ainsi prévu de développer les liaisons inter-cités, périurbaines, les liaisons de maillage régional et les liaisons de développement local.
- ✓ **Plan de modernisation de 40 à 50 gares**, soit 1/3 du réseau Aquitain. L'objectif est de faire des gares l'un des points de connexion majeurs entre les différents modes de transport, de favoriser l'accessibilité et la sécurité des piétons et de renforcer les fonctionnalités offertes
- ✓ **Plan de renouvellement ou de rénovation du matériel roulant**, avec un objectif de modernisation de 2/3 des places avant 2008. La priorité est au rajeunissement soit par la modernisation du matériel existant, soit par le financement du matériel neuf
- ✓ **Plan de modernisation des infrastructures ferroviaires**, avec par exemple la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux
- ✓ **Plan d'amélioration de la sécurité des voyageurs**, avec des objectifs en matière de suppression des passages à niveaux préoccupants.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : Une tarification pour tous en faveur de l'utilisation des transports collectifs

Contexte régional :

- ✓ Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Région Aquitaine est devenue autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs. A ce titre, elle décide et finance les tarifications régionales qu'elle met en place sur son territoire afin d'encourager l'utilisation des transports collectifs.

Objectifs :

- ✓ Favoriser le report modal en développant une gamme tarifaire attractive, lisible et simple pour tous les usagers
- ✓ Faciliter la mobilité des personnes démunies

Descriptif de l'action :

- ✓ **Tarification intermodale** : Depuis quatre ans, la Région Aquitaine, le Conseil Général de Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont engagé une démarche globale en faveur de la multimodalité et ont élaboré en 2003 une charte d'interopérabilité des systèmes billettiques sur le périmètre de la Région Aquitaine. Cette charte constitue en quelque sorte le mode opératoire indispensable pour préparer les fondements d'une tarification intermodale et multimodale sur support billettique sur le territoire aquitain. Avec l'arrivée du tramway, la Région Aquitaine, le Conseil Général et la CUB ont voulu concrétiser cette démarche en faveur de la multimodalité et cela s'est traduit par l'élaboration d'un concept appelé MODALIS.
- ✓ **MODALIS Ter/ Tram et Bus**, créé par la Région Aquitaine, est un abonnement combiné hebdomadaire ou mensuel qui permet à toutes personnes effectuant des déplacements quotidiens d'utiliser le réseau Ter Aquitaine et le bus et tramways de l'agglomération bordelaise. Lancé à l'automne à titre expérimental sur la ligne Bordeaux-Saint Mariens, MODALIS a été généralisé en décembre 2004. L'Aquitaine est la première région à avoir mis en place une application billettique intermodale de ce type. **A moyen terme**, il est prévu d'ouvrir à d'autres cibles le titre MODALIS notamment les étudiants mais également à d'autres agglomérations comme la COBAS.
- ✓ **Tarification sociale** : Le dispositif Sésame, que la Région a mis en place en 1999 et qu'elle a étendu à la gratuité pour 24 voyages par an au 1^{er} septembre 2005, vise à favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi et à permettre l'accès aux transports collectifs des personnes les plus démunies en Aquitaine, quel que soit leur motif de déplacements. Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi percevant une indemnité inférieure à 80 % du SMIC Brut, mais également aux bénéficiaires des minima sociaux.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social,
- Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : La création et modernisation des pôles d'échanges

Contexte régional :

- ✓ Depuis 2002, la Région est devenue l'autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, qui s'effectuent essentiellement par mode ferroviaire,
- ✓ La Région a pour ambition de favoriser l'utilisation du Ter grâce à une augmentation de l'offre, à la modernisation des trains et des gares et à l'amélioration de l'intermodalité,
- ✓ Les actions en faveur de l'intermodalité permettent l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. L'intermodalité des transports collectifs, suppose la mise en commun des titres de transport, la coordination des horaires ainsi que la création de lieux d'interconnexion facilitant le passage d'un train au bus, car ou tramway,
- ✓ La Région agit donc en faveur de la création de lieux d'interconnexion dans les gares existantes ainsi qu'au croisement des lignes ferroviaires avec les lignes de transport collectifs en site propre (TCSP), réalisant ainsi des pôles d'échanges multimodaux très performants,
- ✓ L'agglomération bordelaise a restructuré son réseau de transport en commun autour de 3 lignes de tramway depuis fin 2003. Ces lignes se connectent à plusieurs gares SNCF et croisent en plusieurs endroits des lignes ferroviaires utilisées par le Ter. L'agglomération fait donc l'objet d'un important programme de création de pôles d'échanges.

Objectifs :

- Diminuer le temps de parcours global des voyageurs utilisant Ter et transport urbain
- Augmenter le confort des voyageurs Ter lors de leur transfert entre les transports urbains et le train.

Descriptif de l'action :

- Mise en place d'une tarification et d'une billettique commune avec les transports urbains et interurbains : Modalis
- Création de 5 pôles d'échanges Ter-Tramway :
 - gare St-Jean - ligne C
 - gare de Pessac - ligne B (mai 2007)
 - Pole de Cenon – ligne A (septembre 2007)
 - gare St Louis (Ravezies) - ligne C (prévu février 2008)
 - Pole de Mérignac-Arlac – ligne A (prévu mi - 2009)

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports,
- Changement climatique, ressources naturelles et préservation de l'environnement.

Action : L'accessibilité du réseau régional de transport de voyageurs

Contexte régional :

- ✓ La Région Aquitaine, en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports régionaux de voyageurs, doit élaborer un schéma directeur d'accessibilité des services dont elle a la compétence, à savoir le réseau Ter Aquitaine et le prochain réseau de lignes routières régionales. Ce document doit conduire en 2015 à offrir aux voyageurs porteurs d'un handicap ou à mobilité réduite un accès sûr et confortable au réseau régional de transport.
- ✓ Le travail de collaboration avec les partenaires ferroviaires, routiers, les autres autorités organisatrices de transports et les associations représentatives des différents handicaps est aujourd'hui en cours. Les démarches entreprises permettent de dégager un diagnostic précis de l'état d'accessibilité du réseau et des besoins des voyageurs à mobilité réduite, grâce auxquels les grands principes du schéma directeur d'accessibilité ont pu être déterminés.

Objectifs :

Les objectifs du Conseil Régional d'Aquitaine dans la mise en accessibilité sont les suivants :

- ✓ Organiser le développement du réseau régional de transports de voyageurs dans le cadre d'objectifs à long terme,
- ✓ Proposer et planifier les investissements lourds (infrastructures, matériel roulant), et les actions à mettre en œuvre,
- ✓ Favoriser la complémentarité des réseaux de transport, en particulier avec les réseaux départementaux et urbains,
- ✓ Organiser la concertation avec les associations d'usagers et de personnes handicapées,
- ✓ Disposer d'un état des lieux exhaustif, le consigner sur une base de données actualisable, disposer d'indicateurs afin d'assurer un suivi du plan d'actions et d'en mesurer les effets.

Descriptif de l'action :

Pour le ferroviaire.

- ✓ La Région poursuit sa politique d'acquisition de matériels roulants dernière génération, planchers bas, équipés de toilettes accessibles et de dispositifs sonores et visuels destinés aux malvoyants et malentendants. 223 millions d'euros sont d'ores et déjà programmés jusqu'en 2010, offrant près de 6 830 places dans des matériels roulants accessibles sur un parc total de 20 000 places. Au-delà de 2010, par des efforts considérables et sans précédent, ces investissements seront poursuivis et amplifiés, permettant le remplacement du matériel roulant par du matériel accessible

à l'ensemble des personnes porteuses de handicap, et la création d'offre dans un contexte de forte croissance du trafic. En 2015, près de 17 600 places seront offertes dans des matériels roulants accessibles sur les 2/3 du parc total.

- ✓ Près de 18 millions d'euros ont été consacrés à la modernisation des gares Ter Aquitaine et au total, 46 gares et haltes Ter Aquitaine auront fait l'objet d'une opération de modernisation d'ici 2010. Le plan de modernisation comporte un volet accessibilité des bâtiments et des espaces publics. La politique de rénovation et d'équipement (bâtiments et abords) des gares et haltes va se poursuivre en partenariat avec les communes, RFF et la SNCF.

De plus, la Région s'engage :

- ✓ par un travail avec les exploitants concernés, à développer des exigences en matière de formation du personnel à l'accueil et à l'assistance aux personnes porteuses d'un handicap,
- ✓ à définir un service d'accompagnement et d'assistance dans les sites qui n'offriront pas une adéquation entre matériel roulant accessible et aménagements adéquats (hauteur des quais, franchissement, informations ...).

Pour le réseau routier.

- ✓ Les lignes routières régionales Pau-Agen et Pau-Mont-de-Marsan sont actuellement assurées par des autocars équipés de palettes élévatrices, permettant l'accès aux utilisateurs de fauteuils roulants. Seront ajoutés des éléments complémentaires destinés aux personnes malvoyantes et mal entendant.
- ✓ Les délégations de service public qui seront lancées sur les 6 autres lignes du réseau de lignes routières régionales pour une mise en œuvre en 2009, intégreront l'obligation de disposer de matériel accessible au titre de l'arrêté du 3 mai 2007.
- ✓ Enfin, la Région sera à l'initiative d'une plate-forme d'information multimodale commune aux différents réseaux de transports régionaux, départementaux et urbains. Ce service permettra d'obtenir des informations sur les différents réseaux, leur accessibilité et de réserver le service d'assistance.

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports,

Action : La suppression des points noirs de Bruits

Contexte régional :

- ✓ La résorption de points noirs de bruit ferroviaire est un objectif partagé de santé publique. En Aquitaine seule l'agglomération bordelaise est concernée. Le traitement des zones critiques identifiées par Réseau Ferré de France se réalise soit dans le cadre de travaux sur les infrastructures soit au travers d'un programme spécifique de financement,
- ✓ La Région Aquitaine a souhaité que soit conduit, en sus de ce qui est programmé au travers des opérations existantes, un programme pluri-annuel sur les territoires des communes de Bègles, Bordeaux, Lormont, Pessac et Talence,

Objectifs :

- ✓ Diminuer le bruit émis par le passage des trains sous le seuil légal admissible pour les riverains des lignes ferroviaires existantes et voies autoroutières

Descriptif de l'action :

- ✓ une première phase de travaux de 4,2M€ (intitulé programme expérimental car il va permettre de tester l'efficacité des mesures de protection prises) va être lancé fin 2007
- ✓ ses résultats permettront de programmer des travaux de protection afin de supprimer à terme tous les points noirs de bruit liés au trafic ferroviaire de l'agglomération bordelaise

Liens avec les enjeux du SRADDT :

- Mieux vivre en Aquitaine,
- Relever le défi des échanges, de la mobilité et des transports,